



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 8 octobre 2020 à 20h00
Salle del Castillo
Présidence : Mme Sophie Métraux
Secrétaire suppléant : M. Jacques Zaugg

**Séance retransmise en direct sur
www.vevey.ch et www.vevey.ch/youtube**

07 / 2020

Mme la Présidente ouvre la séance en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats. Elle précise que si Mme Ding n'est pas présente ce soir c'est en raison du décès de sa maman. Elle lui réitère ses condoléances avant d'inviter l'assemblée à se lever pour observer une minute de silence.

1. Appel

77 présents, 22 absents dont 4 sans excuse (Mmes M. Gonzalez Moya, N. Sjöblom et M. R. Hunziker).

Elle rappelle le courrier qui a été adressé à tous les conseillers mentionnant les lieux où, jusqu'à la fin de l'année civile, se tiendront les prochaines séances du conseil. Elle profite de remercier toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin pour permettre la tenue de nos séances que ce soit aux Galeries du Rivage ou dans cette salle del Castillo. Puis, donne quelques indications relatives aux déplacements dans la salle et notamment le port obligatoire du masque pour rejoindre le micro, que ces derniers restent ouverts en permanence et qu'ils ne doivent en aucun cas être touchés. Sans quoi, il faudra que l'utilisateur les désinfecte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aux points 11 et 21 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont annoncés :

Reliquat de l'avant dernière séance :

- Postulat de M. J. Rilliet « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes »

Nouveaux objets :

- Postulat de Mmes I. Jerbia et C. Gigon « Une vision inclusive de Vevey »
- Interpellation interpartis (S-VL-Verts-DA-PDC + 3 ind.) « Pour l'accueil des réfugiés.e.s. du camp de Moria »
- Motion de M. C. Bussy « Précarité, faire face à l'urgence et anticiper avec détermination ! »
- Interpellation de M. P. Bertschy « Places de parking automobile : Provisoire ou définitif, où en est-on ? »
- Interpellation de Mme I. Jerbia « Urgence Moria »
- Postulat de Mme I. Jerbia et M. K. Jerbia « De la sensibilisation dès les préaux »
- Motion de M. V. Mathis « Dring Dring, voilà vos commi's »
- Postulat de M. S. Ansermet « Projet d'hydroélectricité sur la Veveyse : quelle aide de la part de notre ville ? »
- Interpellation de M. B. Schobinger « Réaménagement de la Place du Marché et compensation de places de stationnement voiture »
- Interpellation de M. J.-M. Roduit « Enfants de la communauté espagnole sans salle de classe pour leur cours de langue espagnole. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que complété.

Puis, elle indique au point de l'Ordre du jour, qu'elle a trois modifications à soumettre :

1° Le report du point 6, soit l'assermentation d'un membre du Conseil en remplacement de M. Paolo Gatti qui s'effectuera selon toute vraisemblance lors de la prochaine séance du Conseil.

2° Le dépôt sous rubrique « Préavis et éventuellement Rapports » de 2 préavis. Il s'agit des :

Préavis no 22/2020 « Fonds culturel Riviera (FRC) Budget 2021 »

Préavis no 23/2020 « Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIHL) – Budget 2021 »

Leur mise à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui permettra de préparer les commissions intercommunales de gestion qui auront lieu les 28 octobre et 4 novembre prochain.

3° Le report du point 13, Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon, intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville » (2020/P16). A l'unanimité de la commission, ce rapport sera soumis au Conseil lors de la prochaine séance, en raison de soucis techniques liés à la rédaction du rapport.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

La Présidente annonce qu'elle souhaite clore cette séance à 23h00 et prie donc les conseillers d'être concis dans leur intervention.

3 Correspondance

- Un courrier de M. Paolo Gatti annonçant sa démission du Conseil communal.
- Un courrier de M. Rudolph Hunziker annonçant sa démission du groupe Vevey Libre et qui, dès lors, siègera comme membre Indépendant.
- M. B. Schobinger annonce sa démission de la commission de Gestion.
- Un courrier de la Société Coninco qui porte sur la parcelle n° 595, sise sur le quai Perdonnet. Courrier transmis à la Municipalité comme objet de sa compétence.
- Une pétition des commerçants du centre-ville qui a été lancée après le déconfinement et qui compte 564 signatures. Ils indiquent, en tant que signataires vouloir montrer leur désarroi et leur inquiétude mais aussi leur mécontentement face à la situation désastreuse dans laquelle se trouvent aujourd'hui les commerçants de Vevey. Une situation résultant d'une politique de gestion urbaine qui leur a fait un tort considérable. Ils demandent que la Municipalité, tout comme pour l'urgence climatique, décrète l'urgence économique de notre commune.

4 Communication(s) du Bureau

La présidence donne une information concernant le remplacement des conseiller.e.s communaux pour cette fin de législature. Elle rappelle que le 3 septembre dernier, se basant sur des informations provenant du canton, elle nous informait que les conseiller.e.s qui démissionneraient à moins de 6 mois des élections générales ne pourraient pas être remplacés, à compter du 7 septembre 2020, à moins que le parti n'ait encore des viennent-ensuite, C'était l'application de l'article 78 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Or, depuis peu, il s'avère que le canton a une interprétation différente de la loi et qu'il considère que les cooptations sont possibles même moins de 6 mois avant les élections générales. De ce fait, les conseiller.e.s. qui démissionneraient ces prochaines semaines peuvent être remplacés.

Le préavis concernant le projet de modification du règlement du conseil « Création de la commission de l'environnement et de l'énergie ». Ce point devrait être porté à l'ordre du jour de la séance du jeudi 12 novembre.

5 Adoption du procès-verbal des séances des 3 et 10 septembre 2020

La Présidente remercie Mme C. Dind pour ses excellents PV et ouvre la discussion sur ces textes. La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal des séances des 3 et 10 septembre 2020 est adopté à l'unanimité,

6 Assermentation d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Paolo Gatti (PLR)

Reporté à la prochaine séance.

7 Nomination d'un membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de feu M. Gilbert Dutruy (DA)

La candidature de M. Gilles Perfetta est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Gilles Perfetta est nommé membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE de manière tacite et par acclamation.

8 Nomination d'un membre (PLR) et d'un membre suppléant à la commission de Gestion en remplacement de Mme Marcia Ciana (IND) et de M. Bastien Schobinger (UDC)

Le groupe PLR, présente la candidature de M. Jean-Yves Marchesi alors que le groupe UDC annonce celle de Mme Fabienne Despot Il n'y a pas d'autre proposition, ces deux personnes sont nommées de manière tacite et par acclamation.

M. Jean-Yves Marchesi est nommé membre et Mme Fabienne Despot membre suppléante à la commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

9 Nomination d'un membre (PLR) à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, en remplacement Mme Marcia Ciana (IND)

La candidature de Mme Danièle Kaeser est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Danièle Kaeser est nommée membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera de manière tacite et par acclamation.

10 Nomination d'un membre à la commission de l'Energie en remplacement de M. Paolo Gatti (PLR)

La candidature de M. Ambroise Méan est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Ambroise Méan est nommé membre à la commission de l'Energie de manière tacite et par acclamation.

11 Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

a) Postulat de M. J. Rilliet « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes »

M. J. Rilliet développe ce postulat, dont le texte est joint au procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une large majorité (un avis contraire et quelques abstentions).

b) Postulat de Mmes Isabel Jerbia et Caroline Gigon « Une vision inclusive de Vevey »

Mme I. Jerbia développe ce postulat soutenu par le groupe socialiste dont le texte est joint au procès-verbal.

Mme A.-F. Simonin dit son étonnement de voir qu'après avoir refusé le postulat « Les veveysannes à côté de la plaque » proposé par D.A. l'an dernier, le PS se met finalement au diapason et propose une vision inclusive de Vevey, soit, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Et pourtant cela commence mal. Envoyer ce postulat dans un premier temps pour consultation, seulement aux membres féminins du Conseil communal, c'est travailler sur l'inclusion par l'exclusion. La forme de la demande et le choix des outils n'est pas adapté. Le processus de création d'un groupe de travail n'est pas le même que celui d'une commission permanente. Afin de faire une consultation inclusive et constructive la piste du groupe de travail « pérennisable », sous forme d'une commission municipale est nettement plus adaptée que la commission permanente. Les commissions municipales pouvant facilement intégrer des partis civils comme le souhaitent les initiantes, ce qui n'est pas le cas d'une commission permanente. L'idée de fond est bien comprise et certains points paraissent essentiels mais il n'est pas possible de soutenir ce postulat en l'état. Vouloir se donner bonne conscience ne suffit pas, encore faut-il faire une proposition réaliste et applicable qui démontrerait une réelle intention de concrétiser ce projet et d'obtenir des résultats à long terme. Comme il lui tient à cœur d'avancer sur cette thématique, elle fait une proposition d'adaptation aux initiantes qui consisterait à modifier la demande de création d'une commission permanente en demande la création d'un groupe de travail inclusif, pérenne sous forme d'une commission municipale et de renvoyer le postulat à une commission. Ainsi, en y mettant les bonnes formes, un projet ambitieux d'une ville travaillant pour l'égalité aurait toutes les chances de pouvoir passer la rampe et par là même tenter d'atteindre le but poursuivi de manière efficace. Vevey Libre soutiendra ce postulat, si les modifications demandées sont acceptées

M. M. Bertholet dit que son groupe soutien évidemment le fond et le propos que ce soit ce postulat ou celui de M. Rilliet. D.A. ne trouve rien à redire à quelques petits détails près. Il salue le retournement spectaculaire du P.S. par rapport à la féminisation des lieux et de l'espace public, parce que personne n'a oublié le jour où le D.A. est venu avec un postulat du collectif Grève des femmes, grève féministe. Il prend ce postulat comme un soutien à leur cause, puisque le courrier, transmis à la Municipalité et qui leur a été fourni souhaite peu ou prou la même chose qui est demandée ce jour. Il parle d'un postulat un peu redondant mais qui va dans la bonne direction et qu'ils sont prêts à soutenir, surtout si la Municipalité entre dans cette idée de créer une commission municipale ou une commission permanente, en deux mots, de réunir un groupe qui puisse travailler sur les questions importantes soulevées.

Mme I. Jerbia trouve très intéressantes les remarques, elles sont pertinentes. En ce qui concerne le fait que le parti socialiste, dans sa grande majorité, avait refusé de soutenir le postulat de D.A, le Conseiller Pierre Butty avait expliqué les raisons de ce choix. Elle ajoute qu'à titre personnel elle n'a aucun problème à donner son avis sur le pourquoi et le comment. Elle ajoute qu'à l'époque, elle avait fait des échanges de courriels avec Mme Buckel Milena, pour expliquer de manière très précise les points de divergence, tels que remplacer sur une plaque de rue le nom d'un homme par celui d'une femme lui posait un problème. Elle ajoute que pour elle, le fait de pouvoir disposer d'une carte pour la déchetterie à son nom est plus important que le changement de nom sur une plaque de rue. Aujourd'hui, c'est le nom de son mari qui y figure, alors que son fils en a reçu une à son nom le jour de sa majorité. Pour répondre aux propos de Mme Simonin, elle dit que le fait de s'être adressé en premier lieu à des femmes de ce Conseil communal c'est parce qu'elles ne sont pas assez représentées au sein de cette assemblée. Elle ajoute qu'il a été adressé à toutes les femmes du C.C. afin qu'elles soient les porte-parole de ce projet auprès de leur groupe. Elle regrette si une conseillère ne l'a pas reçu et s'en excuse, c'est certainement dû à un bug. Ce n'est en tous les cas pas pour créer des exclusions. Elle peut comprendre que cela ébranle des gens, le fait d'une commission municipale pose un problème sur le fond, puisque l'on reste tributaire du bon vouloir de la convocation de la Municipalité. Trop souvent il est répété qu'il s'agit d'une commission consultative.

Mme F. Despot signale que les femmes de son groupe n'ont pas reçu ce postulat. Elle en déduit que Mme I. Jerbia pense que les femmes de l'UDC ne sont pas des femmes. A moins, que son coup est surtout plutôt politique plutôt qu'égalitaire.

Mme I. Jerbia : se dit navrée de ce bug et ne voit que le fait d'une mauvaise adresse e-mail en sa possession. Elle ajoute qu'elle peut prouver qu'elle a bien adressé ce courriel.

Mme C. Gigon confirme que l'idée était bien d'envoyer cet e-mail à toutes les femmes du Conseil et s'il y a eu un couac, elle le regrette. Le but était que cette démarche soit apolitique. Elle se dit étonnée que Mme Simonin, malgré son âge ait porté la critique sur le fait qu'un groupe de travail composé exclusivement de femmes posait un problème. N'a-t-elle jamais vécu de soirées entre femmes et ainsi constaté que l'espace de paroles s'ouvre et que le dialogue se fait plus facilement, pour que des choses puissent enfin se dire. Avec cette démarche, elle souhaite la création d'une commission permanente qui durant quelques années, (jusqu'à que les choses se clarifient et deviennent automatiques), pour que tous les projets de la ville puissent être discutés, au regard des femmes et exclusivement des femmes. Une commission qui serait composée en majorité de femmes et d'hommes. Pour cela, il faut ouvrir un dialogue exclusivement féminin.

Mme A.-F. Simonin revient à la charge pour dire que dans une commission permanente il n'y a que des politiciens et politiciennes et si l'on veut ouvrir à la société civile on ne peut pas le faire par une commission permanente.

Mme I. Jerbia pense que Mme Simonin ne doit pas avoir compris le fond. Dans un premier temps, le but est avant tout d'ouvrir la parole à un groupe de travail à toute la population féminine de divers horizons, afin de récolter nombre d'idées et de suggestions et de données diverses. Puis, une fois ces données récoltées, le but est de revenir avec des propositions, un cadre ou un guide sur lequel les femmes se seraient prononcées, avec leur problématique à elles, pour que la Municipalité puisse au quotidien dans une commission permanente travailler avec des conseillers communaux des deux sexes. Elle rappelle que dans une commission permanente il n'est pas possible d'exclure des femmes ou des hommes. Elle ajoute que le processus remis est exactement le même que celui qui avait été présenté en son temps pour la création de la commission des déchets. Sauf, qu'il s'agissait de créer une commission municipale, alors que dans ce cas il est demandé la création d'une commission permanente.

M. C. Bussy ne souhaite pas parler à la place des femmes, néanmoins, il tient toutefois à attirer le regard sur un phénomène malheureusement politique. C'est un fait, on prend des décisions qui pour certaines sont véritablement dans un regard uniquement masculin. Et cela n'est pas fait de manière volontaire, il n'y aucune volonté de ce Conseil d'exclure les femmes mais c'est un fait. Il suffit de regarder la composition des commissions ad hoc.

Généralement s'il y a une femme, voire deux, c'est un maximum. Dans la COFI, hormis les suppléantes, il y a exclusivement des hommes, c'est un fait. On discute de politique entre hommes pas parce qu'on le veut mais parce qu'il y a moins de femmes dans ce Conseil. Pourquoi est-ce qu'il y a moins de femmes, parce qu'il y en a moins qui se présentent aux élections et pourquoi elles se présentent moins aux élections, parce qu'elles s'engagent moins en politique, c'est un fait. Et, ce fait amène des inégalités et des décisions qui sont de fait genrées. Il pense que tout le monde aimerait que cela change y compris dans ce Conseil. Mais le fait est qu'actuellement cela n'est pas encore le cas. Raison pour laquelle il pense que ce serait bien qu'il y ait une commission permanente pour forcer ce regard, pour éviter de passer à côté de problématiques.

Mme La Syndique dit que l'enjeu soulevé par le postulat est évidemment un enjeu majeur de notre société qui est encore marquée par un patriarcat, paternaliste évident. Pas besoin de regarder loin pour s'en convaincre. La composition actuelle de la Municipalité, expression manifeste de notre politique en vigueur se passe de commentaire. S'il est une minorité réelle c'est bien la minorité de genre. Puis, elle rappelle quelques actions veveysannes de ces derniers temps. Dans les actions récentes, elle rappelle notamment la Charte d'égalité salariale, malheureusement signée par trop peu de communes (97 sur l'ensemble des communes suisses et 16 cantons), mais signée par la ville de Vevey, au côté d'autres communes vaudoises, le canton de Vaud et la Confédération. Elle tient aussi à souligner la quasi-parité s'agissant des postes de chef de service au sein de l'administration communale. Un exemple en la matière. Là aussi, Vevey fait figure de commune progressiste. C'est sûrement encore insuffisant mais c'est déjà une évolution réjouissante. Sur un autre plan elle tient à informer le C.C. d'une décision récente de la Municipalité, la création d'une commission municipale en charge de la thématique transversale de la promotion de l'égalité. Cette décision fait suite à un courrier adressé à la Municipalité par le collectif Grève des femmes et féministes Riviera, en lien avec la démarche visant à féminiser certaines rues et places de Vevey. La Municipalité lui a attribué la présidence de cette commission. Il s'agira maintenant de mettre en place cette commission et de définir plus précisément sa mission. C'est le travail à mener en priorité. Elle entend bien la demande de cette commission permanente, versus commission municipale mais une commission permanente est complexe à mettre en place. Cela demandera du temps et il faut changer le règlement. Là, la Municipalité a déjà pris une décision par rapport à cette commission municipale. Il faut donc aller de l'avant et, s'il est constaté qu'il est nécessaire de mettre en place une commission permanente, il sera toujours possible de le faire dans un deuxième temps. Elle propose au Conseil d'aller plutôt dans ce sens et de soutenir la Municipalité dans le fait de créer cette commission municipale. Elle tenait à faire ce point de situation en ayant à l'esprit les décisions plus récentes de la Municipalité en la matière. Que le Conseil accepte ce postulat, qu'il le transmette à une commission ou qu'il le rejette, ce postulat, une chose est sûre et donne pleinement raison aux postulantes, la persistance d'une inégalité de genre n'est pas acceptable. Il s'agit avant tout d'une question évidente d'égalité et d'équité mais aussi d'une question de meilleur fonctionnement de nos institutions, de notre économie et de notre société en général.

M. M. Bertholet remercie tout le monde, les postulantes pour leur excellent postulat, la Municipalité pour sa réponse qui satisfait pleinement le groupe D.A. et surtout le collectif Grève des femmes, grève féministe Riviera qui a initié la démarche et qui met sur pied énormément de choses, fait des publications et organise de nombreux rendez-vous. Il invite tous les partis à envoyer des militantes et militants à se joindre à leur action. Il termine en disant que son parti ne va pas le voter parce qu'il se satisfait de la solution amenée par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est refusé. En vertu de l'art. 94 § 3, du règlement de notre conseil, elle invite celles et ceux qui acceptent de renvoyer ce texte à une commission de lever la main. Seules 13 personnes se manifestent alors qu'il en fallait 16.

Mme I. Jerbia fait part de sa déception et regrette cette décision et dit que c'est simplement dommage.

12 BienWenue : des bons d'achat pour soutenir l'économie locale (2020/P21)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VER	M.	Antoine Dormond
<u>Membres :</u>	VL	M.	Nicolas Bonjour
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	DA	M.	Alain Gonthier
	PS	Mme	Isabelle Jerbia
	PLR	M.	Christophe Ming
	PDC	M.	Martino Rizzello
<u>Suppléants(es) :</u>	DA	Mme	Sabrina Berrocal
	PLR	M.	Antonio Cambes
	UDC	M.	Moin Danaï

VER	M.	Jean Kamba
PDC	Mme.	Dora Rentsch
PS	Mme	Muriel Higy-Schmidt
VL	Mme.	Anne-Francine Simonin

13 Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon, intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville » (2020/P16)

Reporté à la prochaine séance.

14 Adaptation de l'offre en transports publics - Lignes de bus VMCV 202 et 215 (P2020/18)

Rapporteur : Mme Danièle Kaeser

Mme Danièle Kaeser, en préambule, signale que lors de leur séance du 23 septembre concernant les adaptations des lignes de bus VMCV 202 et 215, deux demandes avaient été formulées par les commissaires :

1° Etude régionale sur les transports publics : une étude régionale pilotée par le Service des Affaires Intercommunales (SAI) avait été réalisée en 2015 et est disponible sur le lien :

<https://www.sai-riviera.ch/CORATetudeTPRivierarapportfinal.pdf>

2° Bilan de fréquentation de la ligne VMCV 215 après 3 ans : un amendement avait effectivement été déposé et accepté lors du vote sur la création de la ligne VMCV 215 pendant la séance du Conseil communal du 10 mars 2016. Pour rappel, cet amendement demandait à la Municipalité de venir avec un état des lieux sur la ligne 215 après 3 ans d'exploitation. Une communication sera donc faite à ce propos au Conseil communal, d'ici la fin de l'année.

M. B. Schobinger dit que nous sommes face au développement des transports publics qui puisse se justifier pour un montant de CHF 570.000.-- que l'on va mettre chaque année au budget. Chaque année, nous avons des budgets qui sont déficitaires. Nous avons une période de COVID-19 qui nous met dans une difficulté encore plus grande. Sachant que la baisse de fréquentation des transports publics a été notoire durant cette période. Ne serait-il pas plus opportun de reporter cette décision qui n'est absolument pas urgente face à d'autres urgences liées au COVID-19 ? Ne serait-il pas plus intéressant de reporter ces dépenses à l'année prochaine ou dans deux ans quand le bilan des lignes aura été fait ? Quand on aura vu l'impact réel du COVID-19 sur la fréquentation des transports publics. Il attend également de la Municipalité qu'elle dise où trouver ces CHF 570'000, vu qu'elle ne propose aucune augmentation d'impôt ou n'indique pas où elle pense couper pour compenser ceci. Sur quoi, il invite la Municipalité à retirer son préavis pour nous le présenter ultérieurement.

M. P. Molliat se dit quelque peu étonné par la remarque de M. Schobinger, vu que c'est particulièrement les commerçants qui se plaignent des bouchons en ville et que là, au contraire, on a une offre supplémentaire de transports publics qui est de nature à décongestionner le centre-ville et à réussir à amener nos concitoyens, les consommateurs, les travailleurs plus facilement en ville, sans passer par la case bouchon et par la case parking. Pour Vevey Libre, il s'agit d'une bonne proposition. Il ajoute que pour ce qui est de l'aménagement de la zone industrielle de la Veyre-Derrey ainsi que celle qui se trouve entre l'autoroute et Heben Ezer. Le canton a mis une obligation de créer un plan de mobilité dans son ensemble pour pouvoir aller de l'avant sur l'aménagement de ces parcelles. Donc, en fait, cette décision est nécessaire, pour aménager la zone de la Veyre-Derrey tel qu'on en a voté les aménagements techniques au dernier Conseil. De toute façon, d'une manière ou d'une autre on est obligé de passer par cette case-là, il s'agit d'une obligation cantonale. Donc, si en plus, cela favorise les transports publics et que cela décongestionne le centre, alors il applaudit des deux mains et Vevey Libre soutiendra cette proposition.

M. A. Dormond dit que le groupe des Verts soutiendra bien évidemment les conclusions de ce rapport. Toute augmentation de l'offre en transports publics sur notre commune est une bonne nouvelle. A ce titre, il aimerait soulever que le préavis que nous devons bientôt étudier sur les bons d'achat, en soutien aux commerçants prévoit une charte et dans cette-ci est prévu que les commerçants qui souhaitent adhérer à cette démarche de bons devront faire la promotion des transports publics pour accéder dans leur commerce. Donc il pense que ce n'est en tout cas pas le moment de saboter ce genre de mobilité et au contraire, il faut continuer à les encourager.

M. J. Christen dit que la Municipalité abonde dans le sens des deux personnes qui se sont exprimées et pour dire que s'il fallait retarder cette démarche, cela signifierait un décalage d'un an. En l'occurrence, ce qui est proposé au Conseil interviendrait dans le budget 2022, puisque les délais pour la programmation des horaires CFF et transports publics en général sont très longs. Et si le C.C. décale cette décision cela veut dire 2023 et nous laisse imaginer les conséquences que cela pourrait avoir dès lors qu'il y a une progression très forte sur la ligne 202 et

que l'on est aussi en relation avec la commune de St-Légier qui est sur la ligne 215. Il rappelle que le petit tronçon qui sera ajouté à la ligne 215, pour aller sur la place du Marché compense celui qui est perdu sur les lignes 211 et 212 qui viennent de Corseaux et de Corsier. Cela répond aussi à une demande des commerçants du Marché qui reconnaissent que c'est un problème pour les personnes à mobilité réduite de devoir aller depuis Vevey-Poste jusqu'à la place du Marché à pied. Il y a bien sûr d'autres solutions qui peuvent être envisagées dans le futur. Notamment celle de prolonger éventuellement la ligne 211 qui vient de Corseaux, jusqu'au carrefour du Samaritain, parce qu'il y a une surcharge sur la 202. Cela pourrait être une solution parce qu'à ce moment il y aurait un arrêt à Ronjat qui est plus proche de la place du Marché. Mais, cela c'est de la politique d'avenir et puis cela a des conséquences financières beaucoup plus importantes et l'analyse a été faite et il est constaté que le choix a été d'augmenter la cadence sur la 202 et de prolonger la 215 est la solution la plus optimale en termes financiers avec un meilleur impact pour les usagers.

M. B. Schobinger dit qu'il ne remet pas en question le développement des transports publics, ni même ses augmentations, il remet juste en cause le calendrier. Et comme l'a dit M. Christen, une année de décalage ne serait pas un mal. C'est une question de priorité des investissements. D'un côté on a CHF 570'000.--, dont CHF 320'000.--, sous réserve que St-Légier accepte. Ce n'est pas gagné. Donc pour la ligne 215 on va peut-être se retrouver avec rien de plus. Deuxièmement, la 202, c'est du trafic, c'est une ligne veveysanne, beaucoup sont peut-être intéressés à la prendre et se dit pas certain que si l'on repousse l'augmentation de cadence cela va avoir un impact extrêmement négatif sur le trafic et extrêmement négatif ou positif sur la fréquentation des commerces. On a CHF 570'000.-- que l'on va mettre chaque année au budget. N'y a-t-il pas moyen d'utiliser cet argent d'une meilleure manière pour soutenir les gens face au COVID-19, face à toutes les difficultés que nous avons, plutôt que de développer les lignes de transports publics, c'est la question que je me pose. Il ajoute que pour lui, ce n'est pas la priorité absolue cette année. Peut-être que l'on pourra se reposer la question dans une année.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont acceptées à la majorité (2 avis contraire, quelques abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- Vu le préavis no 18/2020, du 24 août 2020, concernant l'adaptation de l'offre en transports publics des lignes de bus VMCV 202 et 215,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV afin d'adapter l'offre des lignes de bus VMCV 202 et 215 ;
2. D'autoriser la Municipalité à répercuter sur le budget 2022 et suivants l'augmentation des coûts d'exploitation annuels de la ligne VMCV 202 de CHF 246'100.-- TTC consécutive à l'adaptation de l'offre sur le compte 130.3517 « Participation déficit transports publics » ;
3. D'autoriser la Municipalité à répercuter sur le budget 2022 et suivants l'augmentation des coûts d'exploitation annuels de la ligne VMCV 215 de CHF 324'790.-- TTC consécutive à l'adaptation de l'offre sur le compte 130.3517 « Participation déficit transports publics ».

15 Arrêté communal d'imposition pour l'année 2021 (P2020/19)

Rapporteur : M. Francis Baud

M. Francis Baud indique que la commission des finances a siégé, le 2 septembre, au complet + un suppléant. Au cours des débats un membre a déposé un amendement proposant de diminuer le taux de coefficient de l'impôt communal de 1½ point. La commission a refusé cet amendement par douze voix contre une. Au vote final, par 12 voix pour et une abstention, la commission des finances invite le Conseil communal à accepter les conclusions du préavis. Puis, il rappelle les points essentiels de l'arrêté d'imposition.

M. A. Stuby indique que le groupe des Verts soutiendra ce taux d'imposition, maintenu pour une année. Ce qui permettra au Conseil communal de la nouvelle législature et à la Municipalité de faire une proposition pour la suite. Cela, semble également être la seule solution raisonnable au vu des grandes incertitudes économiques à la fois pour les entreprises et les ménages dans le contexte des réformes fiscales de RIE III et RFFA. et les différentes discussions sur la péréquation, comme l'a rappelé la Municipalité dans son préavis. Il faut aussi voir

qu'en acceptant ce maintien du taux d'imposition, c'est aussi accepter le futur budget qui nous sera présenté et de considérer ou d'accepter déjà, aujourd'hui que la Municipalité nous présentera un budget qui sera fortement déficitaire. Admettre cela, alors que tout le monde se vante de l'effort de solidarité collectif que nous avons face au COVID-19. Chez nous, cela s'exerce au travers du fonds qui a été créé pour soutenir les entreprises et les personnes qui ont en besoin. Cela se réalise à différents niveaux au sein de notre société des instances politiques. Mais la solidarité sera pleinement réalisée au moment où les coûts auront aussi été compensés par des recettes. Dans l'avenir, il faudra aussi penser savoir comment cette solidarité sera exercée ou aura son poids sur le porte-monnaie de chacun.

M. W. Riesen rappelle qu'à l'heure où notre économie doit faire face à la crise du COVID-19, il est important de gérer la situation à tous les échelons, d'une manière telle que l'on trouve une sorte d'équilibre. Il faut se concentrer sur l'essentiel et pas sur l'accessoire, pour faire face à toutes les demandes d'aide. Malheureusement, une fois n'est pas coutume, le canton de Vaud a la plus mauvaise gestion du virus. Ce qui fait réagir les journaux allemands en articulant : Vaud présente un danger pour la Suisse. En conséquence, le canton est ajouté sur la liste rouge des pays étrangers. Ceci n'étant évidemment pas favorable à notre tourisme et à notre économie. Beaucoup de citoyen.e.s se trouvent dans une situation extrêmement difficile pour faire face à leurs obligations. Certains lui ont confié que la pression fiscale devient un fardeau insupportable et lui ont demandé d'intervenir auprès des autorités pour réduire le taux d'imposition. Il pense que le moment est venu pour la commune de restituer l'impôt retenu lors des bascules de charges des communes au canton, en respectant les recommandations du Grand conseil, lequel demandait une opération blanche pour les contribuables. A l'époque la Municipalité n'avait malhonnêtement pas tenu compte de cet accord. Voici un résumé du non-respect d'une opération blanche.

1° Introduction de la Taxe au sac : Recette supplémentaire 1,2 point d'impôt

2° Réforme policière : Recette supplémentaire 0,7 point d'impôt

3° Bascule des charges de l'AVASAD : Recette supplémentaire 1 point d'impôt

Rien que ces trois sujets mériteraient une réduction d'impôt de 2,9 points. A cela, on peut encore ajouter de nombreuses augmentations de taxes et augmentation de 3 points d'impôt ainsi que le cadeau de 4 millions en faveur de la Confrérie des vigneron. En conclusion et compte tenu de ce qui précède et de la situation actuelle, il propose au nom du groupe UDC un amendement très très modeste sous forme d'une réduction du taux d'imposition de 1,5 point pour arriver à 73 points. Puis, il invite le Conseil à se monter solidaire envers les contribuables en soutenant cet amendement. Pour ce faire, il demande un vote nominatif, afin de montrer au contribuable les membres de ce Conseil qui sont sensibles à leurs conditions.

M. A. Gonthier imagine que M. W. Riesen peut attester que les personnes qui lui ont demandé une baisse d'impôt lui ont par la même occasion signé une renonciation aux prestations communales, en cas de problème. Que la solidarité ne s'exercera pas envers eux qui refusent de participer au paiement de cette solidarité. Deuxièmement, le piège perpétuel est toujours le même, il est simple. C'est que l'impôt n'est relativement pas assez progressif. Cela veut dire qu'une baisse de 1½ point d'impôt ne favorise que les gros revenus et les grandes fortunes et ne favorise en rien les gens qui ont des problèmes parce qu'ils ont des petits revenus. C'est une fausse bonne idée qui ne mène à rien. En conséquence, il demande au Conseil de refuser cet amendement.

M. N. Bonjour annonce que le groupe Vevey Libre va soutenir le statu quo à 74,5 points ainsi que toutes les autres impositions. Il estime que l'on navigue à vue avec tout ce qui va arriver à l'avenir. Il pense que pour les gens en charge de l'établissement des budgets, tant au niveau cantonal qu'à la ville de Vevey, on doit s'arracher les cheveux pour l'année à venir. On ne sait pas où l'on va. Mais, si l'on veut au moins conserver les prestations pour notre population et les citoyens de Vevey, il pense qu'il est essentiel que l'on maintienne ce taux d'imposition et qu'on ne le descende pas comme le préconise M. W. Riesen. De cette façon on s'assure une sécurité.

M. P. Butty indique que le PS a évidemment traité de ce sujet et dit qu'il arrive difficilement à suivre M. W. Riesen dans cette élucubration d'avancer que pour être solidaire, il faut diminuer la quantité d'impôt qui sera demandé aux gens. Ils étaient plutôt dans l'idée de se dire que vu les immenses frais qui sont engendrés par la situation d'aujourd'hui, il serait peut-être justifié d'avoir une légère augmentation mais en fait c'est clair aussi que l'on ne peut pas demander aujourd'hui une augmentation. Il propose donc d'accepter le préavis tel que présenté c'est-à-dire de ne pas demander d'augmentation ni de diminution des impôts.

M. Y Luccarini appelle, comme la plupart des partis qui se sont exprimés, à soutenir la proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition. Enlever 1½ point d'impôt aujourd'hui, c'est enlever 1,5 millions dans les revenus, c'est-à-dire couper dans des prestations. Alors, bien évidemment, ceux qui proposent de baisser les impôts ne précisent pas dans quelles prestations il faudrait couper, alors qu'aujourd'hui, ces prestations, on l'a déjà entendu, doivent être plutôt renforcées, face à la crise que l'on traverse. Donc, il invite le Conseil à soutenir l'arrêté d'imposition tel qu'il a été présenté par la Municipalité.

M. W. Riesen se doit de réagir aux propos de M. le Municipal. Ce dernier ayant dit que si l'on baisse l'impôt, de 1½ point, cela correspond à CHF 1'500'000.-- de réduction fiscale. Il redit que Vevey a fait cette année un cadeau de quatre millions à la Confrérie des Vignerons, pour soutenir des gens qui ont la folie des grandeurs. Alors là, quatre millions cela ne fait rien. Mais quand il faut réduire le taux d'imposition, cela n'est pas possible. Une autre chose, il faut quand même se rappeler que la Municipalité, à l'époque, n'a pas respecté les recommandations du Grand Conseil. Il pense que c'est assez grave de saigner les citoyens seulement parce que l'on ne veut pas économiser l'argent dans notre commune. Il indique que l'audit qui avait été demandé montrait clairement qu'il y a une grande possibilité d'économie au niveau organisationnel. En conséquence, il faut absolument améliorer notre organisation et par ce fait, économiser beaucoup d'argent. En conclusion, il invite vivement le Conseil à soutenir l'amendement du groupe UDC.

M. A. Gonthier dit que l'on parle d'un audit. Un audit qui a été commandé par la Municipalité, qui a été étudié par la commission des finances. Résultat, cet audit ne montre rien de particulier. C'est un phantasme total de dire que l'on peut en déduire des millions d'économie. Les comparaisons intercommunales qui étaient sensées montrer avec une évidence que la commune de Vevey gaspillait l'argent, ne faisait pas comme les autres et faisait mal. Cette évidence n'est pas dans cet audit. Il n'y a aucune évidence de ce genre, il y a des différences et celles-ci doivent être expliquées. La Municipalité a dit qu'elle s'y plongerait et quelle rendrait un rapport plus complet mais, à priori, il n'y a aucun scandale de gaspillage dans la commune de Vevey, c'est le contraire que montre cet audit financier. Quant à l'audit organisationnel, il n'a pas encore été vraiment étudié, ni par la commission des finances, ni par la commission de gestion, comme il a été dit dans les débats sur la gestion. Il préférerait que l'on n'en parle peut-être pas trop sans débat.

Mme la Syndique tient à s'ériger en faux sur ce que M. W. Riesen a dit. Il n'est pas vrai que la ville a fait un cadeau de quatre millions à la Fête des vigneron, elle rappelle que nous en avons débattu assez longuement dans cette salle. La ville a fait une ristourne à la hauteur de CHF 102'000.— que le Conseil communal a accepté.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente rappelle qu'il faut voter sur l'amendement pour lequel il a été demandé de voter à l'appel nominal. En vertu de l'article 111 du règlement, il est constaté qu'il n'y a pas assez de personnes pour solliciter cet appel nominal. Cet amendement sera donc voté à main levée de manière usuelle et dont elle en rappelle la tenue, pour la bonne forme. Il s'agit donc d'une proposition de diminution du taux du coefficient de l'impôt communal de 1½ point faisant donc passer le taux de 74,5 à 73 points. L'amendement est largement refusé.

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (quelques avis contraire et abstentions) comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 19/2020, concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2021,

VU le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2021, tel que présenté par la Municipalité, sans amendement et de le soumettre à la ratification de la Cheffe du Département des Institutions et de la Sécurité du canton, en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

16 Refonte du Fonds pour l'énergie et le développement durable (FEDD) et nouveaux Règlement et Directive associés (P2020/20)

Rapporteur : M. Serge Ansermet

En préambule, Mme la Présidente explique la marche à suivre qu'elle envisage pour faire passer cet objet, D'abord, une discussion générale sur l'objet, suivi de l'examen du règlement qui sera voté article par article, sans omettre les amendements. Puis il sera procédé à un vote final sur ce règlement. Le catalogue d'actions du FED a fait l'objet de l'attention de la commission. Elle a émis plusieurs vœux comme vu dans le rapport de la commission. Ce catalogue étant de compétence municipale et les vœux n'ayant pas à être votés, ils ne seront donc pas votés, ce, d'autant plus que ces vœux ont été formellement acceptés par la Municipalité. Puis, pour finir, le Conseil votera sur les conclusions de ce préavis qui a été accepté par 10 oui et une abstention tel qu'amendé.

M. P. Molliat dit que cette proposition est le fruit d'un travail de fond mené par les services, dans un premier temps, puis en collaboration avec des membres de ce Conseil, via la commission de l'Énergie et celle du Développement durable ensemble, avant de passer devant une commission ad hoc, élargie pour l'occasion. Il s'agit donc d'une solution concertée qui a pu évoluer dans le cadre d'une démarche très ouverte et pro-active de la Municipalité et des services concernés. Le système de financement du fonds fortement incitatif a fait ses preuves. De nombreuses autres villes utilisent déjà ce principe avec succès. Ce montant de CHF 0,85 cts/kw heure soit env. CHF 20.— par année, pour un couple dans un appartement de 2½ pièces est prélevé proportionnellement à la consommation d'électricité et alimente le fonds pour le développement durable. Ce fameux fonds met à disposition cet argent pour financer des mesures d'économie sur la base du volontariat. Concrètement, une entreprise ou un citoyen qui voudrait agir sur sa consommation énergétique se verra donc soutenu de manière conséquente. L'argent reçu pour financer les mesures prises rembourse très largement et sur des années le montant de taxes payées. De plus, l'entreprise ou le citoyen abaissant sa consommation d'énergie, grâce aux actions effectuées verra ses frais ainsi que le montant de la taxe baisser. C'est donc effectivement ce que l'on appelle une mesure incitative, car tout un chacun aura alors un réel pouvoir d'agir sur l'environnement et notre avenir, tout en réduisant le montant de sa taxe en conséquence. C'est aussi la raison qui rend ce système plus pertinent qu'un financement par l'impôt. Ne favorisant pas la proactivité ni l'adhésion citoyenne. Au contraire d'une taxe proportionnelle. De plus, à Vevey, passer par l'impôt taxerait en majorité les personnes physiques qui paieraient ¾ de la somme finale pour ¼ aux entreprises. Alors qu'en passant par une taxe proportionnelle à la consommation électrique, c'est l'inverse qui se produit. Cela a du sens dans la mesure où les sources d'économies d'énergie sont évidemment plus conséquentes dans les entreprises qui ont alors d'avantages d'intérêt économique à agir dans le sens souhaité. On a parlé d'adhésion citoyenne, il faudrait encore en souligner l'importance. Nous sommes au début d'une transition énergétique et environnementale. Une transition est un changement et l'on ne peut réussir un changement qu'avec l'adhésion de la majorité des citoyennes et citoyens. Au nom de Vevey Libre, il invite le Conseil à soutenir ce projet avec conviction. Voter oui à cette proposition et ses amendements, c'est entrer un peu plus dans l'action et investir dans notre avenir.

M. C. Wahli prenant la parole au nom de la commission de l'énergie dont il est le président ainsi qu'au nom du groupe des Vert. A son tour, il dit que la commission de l'énergie salue le travail des services et celui de la Municipalité qui a pris la peine de mettre en place un processus hyper itératif en synergie, avec la commission de l'énergie et du développement durable. Plusieurs séances ont permis aux commissaires de faire de nombreuses propositions, toutes prises en compte. Il tient à souligner que la personne qui s'était abstenue a par la suite soutenu finalement le projet. C'est la raison pour laquelle il invite le Conseil à soutenir ce projet et à l'accepter. Finalement, le groupe des Vert soutient évidemment cette refonte et se félicite du choix de la Municipalité de partir avec une augmentation conséquente des moyens pour régler notre transition énergétique et vous invite à voter pour cette proposition.

M. G. Perfetta dit que le groupe D.A. n'est pas forcément unanime sur ce vote. Effectivement, vu que les deux commissaires n'avaient pas le même avis dans la commission. Il est vrai que seul ¼ du fonds sera financé par les ménages, le reste d'une autre manière, mais, ils tiennent à noter que cela reste des taxes et que ces taxes sont anti-sociales et qu'elles touchent forcément les plus bas revenus. L'imposition devrait être progressive uniquement. Néanmoins, il reconnaît que ce fonds permettra des actions positives mais il reste un problème de fond et pense que des actions plus drastiques seront nécessaires pour effectivement passer à une autre société.

M. A. Gonthier dit qu'il va approuver au vote final ce préavis, vu qu'il l'a ratifié en commission, cohérence oblige, mais avec les mêmes tiraillements que ceux qu'il a eu pendant la commission et qu'a exprimé, M. G. Perfetta sur l'incitation et le mécanisme. Pour exemple, un locataire qui dans son appartement a des appareils installés par le propriétaire, faisant partie du bail et dont les qualités énergétiques sont mauvaises. Ne pouvant rien y changer, ce locataire va payer de relativement fortes sommes pour sa consommation. En revanche, son propriétaire va pouvoir bénéficier des subventions du fonds, pour installer des panneaux photovoltaïques sur son toit, dont il pourra revendre le courant en toute liberté à Romande Energie ou à une autre entreprise. Sans être absolument obligé de faire de l'autoconsommation dans la maison et faire ainsi profiter ses locataires. Dans ce cas, on parle d'un mauvais propriétaire mais le cas peut exister et l'incitation n'est pas si claire que cela et l'inégalité sociale existe. Un deuxième point sur lequel il souhaite intervenir parce qu'après cela on ne va pas vraiment discuter du catalogue. Il pense que ce n'est pas normal que dans ce catalogue de mesures la Municipalité s'exonère des limitations qu'elle fixe à tout le monde. Difficile d'imaginer une loi : Exemple ; le Conseil national vote une loi d'imposition et que dans un article, il indique que les conseillers nationaux sont exonérés. Cela passerait assez mal. La Municipalité met des limites aux subventionnements et dans la même foulée elle met *hormis pour la commune*. Cela ne paraît pas défendable juridiquement parlant et il pense et que si quelqu'un devait faire un projet analogue à un projet qui a été fait, et que la commune a reçu le maximum de ce qui était possible alors qu'à ce propriétaire on lui dit qu'il ne peut recevoir que CHF 10'000 ou 20'000.— il pense qu'il pourrait aller se plaindre et qu'il gagnerait au nom de l'égalité de traitement. Il pense que cet ajout qui est sur plusieurs dispositions dans cette annexe n'est pas tenable.

La discussion générale n'étant plus sollicitée, la Présidente propose que l'on passe à l'examen du règlement, article par article. Il s'agit de l'annexe 4 du préavis. Les amendements sont présentés par M. S. Ansermet

Art. 1 Objet et but ACCEPTE 3 abst.

Art. 2 Financement ACCEPTE 1 contre. 3 abst

§ 1 Amendement : La taxe s'élève au minimum à 0,85 cts/KWh et au maximum à 1,15 cts/KWh

M. P. Molliat dit qu'il est l'auteur de cet amendement et voulait juste en apporter la logique. La proposition initiale était d'offrir une plage qui allait de 0,55 cts/KW à 1,15 cts/KWh, en sachant que les propositions municipales et l'estimation de la dépense qui allait dans le sens de celles-ci nécessitaient une taxe de 0,85 cts/KWh. Donc, cela était plutôt pour présenter la chose sur un meilleur jour. Certains ont pensé que cette plage était trop grande et donnait trop de latitude à la Municipalité. Il croit que l'argument qui fait que le plancher est finalement au chiffre qui est présenté, c'est simplement parce que l'on finance un fonds qui est mis dans un pot pour attribuer aux mesures pour l'environnement et l'énergie. Qui dans cette salle peut dire sincèrement que si durant une année on n'arrive pas à dépenser l'intégralité de la somme récoltée, c'est parce que le problème est réglé. Il part du principe que durant les vingt prochaines années, nous n'allons pas diminuer cette taxe. On collecte de l'argent pour résoudre un problème et on va continuer à le faire tant que le problème n'est pas réglé. Or le problème ne va pas se régler dans les deux ans. S'il reste de l'argent dans le fonds après une année ou deux ans c'est simplement parce que l'information n'a pas assez passé dans la population ou que la Municipalité n'a pas assez communiqué ou que les mesures ne sont pas forcément adaptées. Par conséquent, c'est au niveau des mesures qu'il faudra agir et non par rapport aux montants récoltés. Il faut imaginer que si l'on parle de centaines de milliers de francs injectés dans les rénovations énergétiques, cela ne représente qu'une goutte d'eau.

Art. 3 Assujettissement ACCEPTE qqes abst.

Art. 4 Affectation ACCEPTE 4 abst,

Art. 5 Perception de la taxe ACCEPTE 4 abst.

Art. 6 Directive d'application ACCEPTE 4 abst.

Art. 7 Bénéficiaires ACCEPTE 1 contre 1 abst.

§ 1 Amendement : Toutes les personnes physiques ou morales peuvent demander à bénéficier d'une subvention du Fonds pour des projets situés sur le territoire communal.

Art. 8 Critères d'attribution ACCEPTE qqes abst-

Art. 9 Publicité ACCEPTE 4 abst.

Art. 10 Commission du Fonds ACCEPTE 1 abst.

§ 2 Amendement : Cette commission est constituée, au minimum ; de 2 membres de la Municipalité – du délégué à l'énergie – du délégué au développement durable - de 2 membres de la commission traitant de l'énergie et de 2 membres de la commission traitant du développement durable.

Art. 11 Décision d'octroi ACCEPTE qqes abst.

Art. 12 Gestion du Fonds ACCEPTE

§ 1 Amendement : La Municipalité est responsable de la gestion du Fonds et du contrôle de son utilisation. Elle en informera le Conseil communal par le moyen du rapport de gestion.

Art. 13 Suivi des projets ACCEPTE

§ 1 Amendement : La Municipalité désigne un responsable par domaine d'affectation (Energie, Eclairage public et Développement durable) pour le suivi des projets pour lesquels une subvention a été octroyée.

Art. 14 Versement de la subvention ACCEPTE qqes abst.

Art. 15 Révocation de la subvention ACCEPTE qqes abst.

Art. 16	Dissolution	ACCEPTE	qqes abst.
Art. 17	Autorité compétente	ACCEPTE	3 abst.
Art. 18	Voies de droit	ACCEPTE	

§ 2 Amendement : Les décisions de la Municipalité relatives à la taxation peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission communale de recours en matière d'impôt, dans un délai de 30 jours, dès la notification de la décision attaquée.

§ 3 Amendement Les décisions de la Commission communale de recours en matière d'impôts peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, dans un délai de 30 jours, dès la notification de la décision attaquée.

Art. 19-20-21	Sanctions – Abrogation – Entrée en vigueur	ACCEPTE	qqes abst.
---------------	--	---------	------------

Au vote final, ce règlement tel qu'amendé est accepté à la majorité (1 avis contraire et 6 abstentions).

Mme la Syndique remercie le Conseil pour ce vote. Elle tient juste à prendre la parole sur le questionnement de M. A. Gonthier par rapport à *hormis pour la commune*, pour informer que tous les vœux qui ont été émis ont été pris en compte par la Municipalité et ont été intégrés dans la directive. Elle remercie également toutes les personnes qui ont participé, que ce soit la commission municipale du Développement durable et de la Commission de l'Energie qui elle est permanente car il y a eu un très très gros travail qui a été fait, d'abord séparé par les commissions puis, lors d'une séance avec les deux commissions. Elle tient à dire que cela a été un long travail qui a été effectué et remercie les acteurs. In fine, elle précise que notre catalogue s'en est vu amélioré ainsi que le règlement.

Avant de passer au vote, la Présidente donne lecture du préavis tel qu'amendé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote sur les conclusions du préavis municipal telles qu'amendées sont adoptées à la majorité (quelques abstentions) comme suit.

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 20/2020, du 24 août 2020, concernant « Refonte du Fonds pour l'énergie et le développement durable (FEDD) et nouveaux Règlement et Directive associés »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,
- VU l'urgence climatique déclarée par la Municipalité le 8 juin 2020,

d é c i d e

1. d'adopter le nouveau Règlement du Fonds pour l'énergie et le développement durable (FEDD) tel qu'amendé ;
2. de prendre acte de la Directive du FEDD et du catalogue d'actions subventionnées adoptés par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2020 qui entreront en vigueur sous réserve de l'adoption du nouveau Règlement du FEDD par le Conseil communal.

Communications de la Municipalité

17 Réponse à l'interpellation de M. Moïn Danaï « Code P.O.R.T.E. – Porte Ouverte à Risque Technologique Elevé » (2020/C13) – Reliquat du 10 septembre 2020

M. M. Danaï a une question et une remarque

1° Pour l'audit, est-il prévu d'inclure la commission municipale « Communications et Informations » de manière proactive dans cette démarche ?

2° Trouve un peu simple de dire que l'on était trop occupé à faire de la maintenance et on n'avait pas de ressource pour s'occuper de la sécurité. Ce travail se fera plus tard si le temps nous le permet. En effet, lorsque l'on monte dans une voiture, on met la ceinture de sécurité au début, pas au milieu, ni à la fin du trajet mais au début.

M. M. Agnant dit que la réflexion va être faite avec le service, pour savoir si c'est pertinent d'intégrer la commission Car, les questions de sécurité ne doivent pas être étalées sur la place publique. De plus, il pense que la commission est l'instance la mieux placée pour avoir des informations qui seraient de nature confidentielle. Donc, il n'y a pas de problème pour les intégrer. Reste à savoir si c'est dans l'audit. Le service donnera des informations à ce sujet ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

18 Réponse à l'interpellation de M. Philippe Herminjard et consorts " Pourquoi fermer la circulation en vieille ville de Vevey ? " (2020/C15)

M. Ph. Herminjard parle d'un sentiment de frustration, après lecture de la réponse de la Municipalité. Frustration pour lui mais surtout un regret pour les milieux concernés. Au mois de juin, on nous dit que les mesures de restriction de circulation sont prises temporairement jusqu'au 31 octobre 2020. Dans sa réponse à son interpellation du 28 septembre dernier, la Municipalité précise déjà que les fermetures des rues du Conseil, des Deux-Marchés, du Centre, du quai Perdonnet, de l'Ancienne Monneresse et de l'Hôtel de Ville sont déjà prolongées jusqu'au 5 janvier 2021. On prolonge, car on veut consulter en deux temps. Or, on apprend qu'il n'y a pas eu de démarche participative pour les premières décisions de fermeture. Mais, on nous précise tout de suite qu'une première séance avec les milieux économiques a eu lieu le 16 septembre 2020. Une deuxième aura lieu à fin octobre, pour imaginer des mesures d'accompagnement. S'agissant de la rue J.-J. Rousseau, il est dit que l'on prolonge l'interdiction de circuler afin de « prendre le temps », d'adresser un courrier aux commerçants et habitants concernés, pour savoir s'ils veulent ou non la piétonnisation de la rue. Dans sa conclusion, la Municipalité stipule qu'elle consultera les milieux concernés pour la poursuite des mesures de restriction de circulation. Il n'y avait pas de raison objective pour fermer la circulation en vieille ville, sans prévoir au préalable, des mesures d'accompagnement et par conséquent, cette réponse ne me satisfait pas. Mais au fond cela n'a aucune importance car ma frustration ne changera rien à Vevey. En revanche, cette réponse s'adresse plus directement à tous les milieux concernés en vieille ville de Vevey et en particulier à toutes celles et ceux qui ont signé la pétition dont on a entendu, en début de séance, le retour auprès de la Municipalité avec quelques 560 signatures. Donc, c'est bien pour ces gens que cette réponse est destinée et c'est bien dommage car les commerçants avaient pourtant réfléchi à des mesures pouvant contribuer à la tolérance pour la mobilité dans ce quartier. Il apparaît qu'ils n'ont pas été entendus. Il a l'impression que la Municipalité joue avec les tensions internes connues dans l'Association des commerçants de Vevey et profite de décider seule, sans concertation. Ce n'est pas joli, joli pour un exécutif qui se dit prompt à la démarche participative. Il en conclut que les milieux concernés ont vraiment du souci à se faire pour la mobilité et le commerce en vieille ville. Il les invite donc à s'organiser pour résister à la désertification programmée.

M. A. Gonthier se demande si l'on ose dire jamais content. Il voudrait savoir si le PLR avait fait un postulat ou une motion pour agrandir les terrasses en ville de Vevey, dans la vieille ville notamment. Comment voulez-vous agrandir les terrasses en laissant la circulation. Faut juste un tout petit peu de cohérence. Puis, il précise que les dinosaures se sont éteints Il faudrait prendre acte qu'une autre politique en matière d'attractivité commerciale est nécessaire, qu'elle a commencé et qu'elle va continuer. Que s'accrocher et bassiner les commerçants eux-mêmes avec des principes erronés et datés, cela ne va pas les aider. Qu'une politique nouvelle qui rend plus attractive les centres-villes est mené dans toutes les villes du monde, sauf peut-être quelques-unes malheureusement. C'est dans cette direction qu'il faut aller et qu'il faut y aller avec les commerçants, avec la Municipalité et le Conseil communal et ne pas s'accrocher désespérément aux vieilles liaisons commerçantes PLR, pétitionnant contre tout et rien. Il rappelle que quand la vieille ville avait été mise en zone partagée, il y avait une pétition des commerçants pour que l'on revienne en arrière et cela date d'il y a vingt ou trente ans. L'opposition systématique, la croyance fébrile en la « bagnole » comme sirop Typhon valable pour tout et à commencer par le commerce c'est juste fini. C'est une vieille histoire.

M. P. Bertschy dit que les propos de M. A. Gonthier sont totalement judicieux de sa part, ils promettent de pouvoir être véritablement à l'écoute de ces commerçants. A force de nous faire la leçon, à force de nous dire que nous avons tort, on se rend compte que les pétitions continuent à circuler, que les recours sont toujours là, que les gens ne sont pas satisfaits de ce qui se passe à Vevey. Par contre, M. A. Gonthier sait mieux que tous les autres comment cela doit se passer. Il ajoute, que plutôt que de faire la leçon, il l'invite à aller dans ces commerces pour leur expliquer, avant que les décisions soient prises. Il ne faut pas dire qu'il faut des démarches participatives, qu'il faut être à l'écoute ou qu'il faut ci ou ça. Allons d'abord vers eux et après décidons. Là, on fait exactement le contraire. Evidemment, l'habitude a été donnée depuis quelque temps et maintenant on voit la colère qu'il y a à cette manière de voir.

M. Ambroise Méan dit que si les commerçants étaient si satisfaits de cette politique menée par la Municipalité, pour quelle raison, il y a deux heures, une pétition munie de 560 signatures a été remise par la Présidente à la

Municipalité. Si M. A. Gonthier est si à même de parler au nom de tous les commerçants, il faudrait nous expliquer la raison pour laquelle nous avons des objets comme, ce soir, où des centaines de commerçants montrent leur mécontentement de cette politique soi-disant progressive.

M. K. El Khalifa voudrait juste rappeler à ce Conseil que dans la vieille ville, il n'y a pas que des commerçants, il y a aussi des locataires. Et, les habitants de ce quartier vont parquer à St-Martin puis rentrent à pied chez eux. Il était nécessaire de le souligner. Tout comme, marcher c'est possible. Il ajoute qu'il est donc possible de se promener à pied dans la vieille ville et de rappeler que pour les habitants de ce quartier, la voiture, c'est la galère. Il indique qu'il y a plein de gens qui parquent devant son immeuble, alors qu'il n'y a pas de place. Ce ne sont pas de vraies places et ils squattent, se mettent n'importe où et c'est le bordel. Ce serait bien que les gens aillent sur de vraies places et arrêtent d'envahir la vieille ville avec la voiture. Ce n'est pas une solution.

M. A. Gonthier pense qu'il ne faut rien se mettre dans les oreilles car c'est très dangereux pour la santé à la longue. Il suggère de se les déboucher un petit peu et ajoute qu'il n'a jamais prétendu parler au nom des commerçants. Ce qu'il dit c'est qu'une politique que l'on voit se dérouler avec succès dans toutes les villes du monde n'est pas celle que le PLR veut, n'est pas celle que le PLR discute avec les commerçants, n'est pas celle des associations de commerçants dont on a encore vu récemment, à propos des aides décidées par ce Conseil communal qu'elles n'arrivaient même pas à informer leurs membres des dispositions qui leur étaient destinées. Et, donc dont on peut sérieusement douter de la représentativité et de l'efficacité. Et tout cela, il le répète, il ne parle pas au nom des commerçants car il pense qu'il y a un autre avenir pour eux, d'autres façons d'organiser la ville, la promotion économique pour que l'on ait un commerce de proximité vivant, à Vevey et que l'on ait aussi une ville sans « bagnole »

M. P. Bertschy se dit content d'apprendre que les habitants de la vieille ville vont se parquer dans le quartier de St-Martin. Cela prouve que le problème qu'ils ne veulent pas rencontrer dans leur quartier, dans leurs rues, ils le déplacent simplement ailleurs. Cela est magnifique et mérite des félicitations. Pour cette nouvelle qu'il découvre il pense que les habitants du quartier de St-Martin remercient ceux de la vieille ville d'utiliser leurs places de parc. C'est simplement extraordinaire. Ensuite, pour dire que toutes les villes sont progressistes et font la même politique que Vevey, c'est faux. C'est exactement le contraire. Vevey fait totalement différent. Prenons l'exemple de Lausanne où l'on ne peut pas imaginer que c'est une ville un petit peu à droite, puisqu'elle est à gauche voire à l'extrême gauche avec plus de 2 milliards de dettes Il n'empêche que cette ville, par rapport à la voiture, à la circulation, qu'a-t-elle fait ? Elle a d'abord construit des parkings à proximité, à l'extérieur du centre-ville et après seulement, elle a supprimé des places de parc. Il pense que le parking, sortie de Vennes où il y a le Metro, n'est pas si vieux que ça. (Ndr Le nouveau parking de Vennes, d'une capacité de 1'040 places a été inauguré le 17.09.2010). Aujourd'hui, Vevey fait exactement le contraire de ce que font les autres villes. Alors, d'abord on trouve des solutions pour les voitures. OK, on ne les veut plus au centre-ville, peut-être dans le quartier de St-Martin.

M. B. Schobinger répond à M. K. Kahlifa que si des gens se parquent devant chez lui cela signifie qu'il y a un besoin en places de stationnement. Fermer les rues, c'est fermer les places de stationnement à la rue du Centre, à la rue de l'Hôtel de Ville et sur le quai Perdonnet. Que va-t-on faire, on va déplacer le problème ailleurs et résoudre tout cette question par magie. Le plan directeur de stationnement disait pour le secteur – Evitez autant que possible de supprimer des places, il en manque, surtout à destination du commerce. On veut ce centre-ville comme un centre commercial, compensons les places. Il dit revenir ultérieurement avec une interpellation. A quoi bon avoir fait ce plan directeur de stationnement et à quoi bon faire des études pour tout et pour rien si ce n'est pour, deux ans plus tard, s'asseoir dessus à chaque fois. Donc, arrêtons les crédits d'étude. Il revient également sur les propos de M. P. Bertschy qui a parfaitement raison. D'abord construisons les infrastructures en proche périphérie. On évoquait le parking derrière la gare, l'UDC avait proposé il y a quinze ans le parking de l'avenue de Blonay, sans oublier le parking d'Entre-deux-villes. Où en est-on avec ces deux-là. Développons-les d'abord et ensuite faisons de ce lieu une vieille-ville magnifique et piétonne.

Mme D. Kaeser s'adressant à M. A. Gonthier, dit qu'il ne parle pas, ni pour les commerçants, ni pour la population qui aurait des tendances PLR. Mais pour des gens bien, comme lui, qui vont à pied, à vélo et surtout qui n'ont pas d'horrible voiture. Lui, qui habite au centre-ville et donc n'en a pas besoin, Mais, il ne faut pas oublier le reste de la population et surtout les villages alentours dont les habitants ne peuvent peut-être pas prendre le bus ou le train, qui sont trop décentrés et qui sont obligés de venir en voiture. Donc, comme le suggèrent les intervenants précédents, construisons d'abord des parkings et après mettons toute la ville en zone piétonne.

M. P. Butty pense que certains dogmes doivent être de temps en temps remis en question. Celui de remplacer une place de parc par une place de parc si possible la plus proche possible de celle enlevée, au préalable, en est une et celle de toujours avoir une circulation automobile dans les centres-villes en est une autre. Dans un cadre un peu différent mais, d'une démarche que le PS a entrepri récemment, des contacts ont également été pris avec

un certain nombre des commerçants et avec certains représentants d'associations de commerçants. Etonnement les réponses n'étaient de loin pas aussi négatives que l'on aurait pu le craindre. Et, cette démarche de fermer la vieille-ville peut-être, tout en assurant une animation dans la vieille-ville en question et sur les quais semble plutôt quelque chose qui peut intéresser ces commerçants et ces représentants des associations de commerçants. Par conséquent, il faut relativiser les choses. Il n'y a pas d'un côté les commerçants et de l'autre côté des bobos qui seraient assis à côté des cafés pour regarder les voitures passer.

M. C. Wahli remercie M. P. Bertschy de se préoccuper des habitants de St-Martin dont il fait partie. Lieu dans lequel il peut accéder grâce aux magnifiques pistes cyclables qui ont été tracées sur la route de Blonay et qu'il apprécie beaucoup pour sa sécurité. Il précise que la nuisance ne vient pas de ceux qui viennent se parquer dans sa rue, bien au contraire, vu qu'elle est assez large et où il y a pas mal de places. Ce qui le dérange plus, c'est les gros 4/4 qui descendent depuis les hauts, sur la route de Blonay, pour aller au centre-ville. C'est ce qui l'empêche de profiter pleinement de son logis. Donc, merci de ne pas tout mélanger et de ne pas parler en leur nom.

Mme I. Jerbia se dit déçue en bien des propos de Mme D. Kaeser car, elle est concordante avec certains de ces propos. Il faut en effet réfléchir en amont pour trouver des solutions à tout problème. Aujourd'hui, après ce que nous avons entendu dans cette salle, par rapport à la position des femmes, elle dit se réjouir de connaître la position qui va être celle de la future commission municipale pour les questions féminines. En ce qui concerne la mobilité, y compris celle en voiture, car, en tant que femme, on a compris, on fait les courses, on se déplace avec des enfants et on s'occupe passablement de nos aînés. Et bien, il faut réfléchir à consulter toute la population, y compris les femmes pour savoir quels sont les meilleurs moyens pour une bonne circulation. Alors, elle ne dit pas qu'il faut soit la supprimer, soit l'augmenter mais il faut bien la réfléchir et prévoir des solutions en amont.

M. A. Gonthier se dit désolé de monopoliser la parole. Il dit que l'on fait comme s'il n'y avait pas de parking à Vevey. Mais, de qui se moque-t-on ? Tout en rappelant que, si ses souvenirs sont bons, l'on dispose de 4'800 places en surface, auxquelles on peut ajouter le parking de la vieille-ville (le parking du Panorama), le parking du Centre, le parking du Ness (quand il sera construit), deux parkings pour la Migros et un parking pour Manor. Est-ce comme s'il n'y avait rien en ville. Il n'y a donc pas de parking souterrain qui existe en ville de Vevey ? N'avons-nous pas déjà construit les infrastructures. N'y en a-t-il pas déjà trop pour amener du trafic au centre-ville ? Il pense que c'est plutôt là, la question que nous devons nous poser plutôt que d'avoir un giga-parking en plus. Sans compter que nous sommes en train d'en prévoir un derrière la gare. Pour Mme D. Kaeser, il précise qu'il possède une voiture d'un âge avancé puisqu'elle a bientôt 20 ans. Et, deuxièmement il indique qu'il habite plus loin de la place du Marché qu'elle, qu'il rejoint à vélo. Il reconnaît avec moins de dénivellation tout en ajoutant que certains privilèges se paient.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

19 Réponse à l'interpellation de M. C. Bussy « Pour regarder la précarité en face » (2020/C16)

M. C. Bussy dit qu'étant donné qu'il va déposer une motion sur le thème, il va faire très court. Il n'est pas satisfait de la situation actuelle mais tient à dire quelques mots pour saluer l'engagement de la nouvelle chef de service de la DASLIG durant cette crise et remercier de cette réponse la Municipalité qui est malheureusement effrayante mais néanmoins complète et honnête.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

20 Réponse à l'interpellation de M. N. Bonjour « Vevey plaque tournante de la drogue ? » (2020/C17)

M. N. Bonjour a remarqué que cette interpellation a fait réagir énormément de monde. Malheureusement, beaucoup de nos citoyens confirment qu'ils disent avoir peur de passer dans certains endroits de la ville. Au dernier Conseil, certains parmi vous ont dit ne pas avoir peur et allaient sans autre dans ces quartiers, mais il confirme qu'il faut être conscient que certaines personnes se sentent mal à Vevey, dans certains quartiers. La Municipalité doit être consciente de cette situation. C'est pourquoi, il est important de maintenir une pression au niveau de la Municipalité, sur ASR et les autorités compétentes et que nous ne lâcherons pas l'affaire. En effet, nous pourrions faire tous les postulats et interpellations pour le bien être des veveysans, ici dans ce Conseil, mais, tant que nos concitoyens ne se sentiront pas à l'aise chez eux, il y aura un problème. Le débat de la dépénalisation des drogues n'est pas de notre compétence mais nous ne pouvons pas mettre ce problème de côté et attendre. La proposition de la Municipalité de créer un groupe de travail est le premier point pour commencer vraiment à creuser la question pour trouver les solutions que nous pourrions avoir au niveau communal. Un groupe de travail peut amener des idées, des compétences sur la problématique que l'on rencontre. Dans certaines villes, notamment à Bex, où les citoyens ont décidé d'occuper le terrain, de marquer une présence en animant des endroits

qui étaient sensibles, où il y avait du deal. Cela a permis de pacifier ces zones et même de créer des endroits de rencontre où la population craignait d'aller avant. Il y a peut-être par cette solution une voie à suivre, peut-être la clé d'une solution. Il faut être conscient qu'il y a eu des renforcements qui ont été faits et profite de remercier le municipal pour son appui. Il ne cache pas sa crainte de voir le problème se déplacer mais espère que nous aurons un retour régulier sur cette situation car elle est grave. Il pense que ce serait bien que nos commissaires au Conseil de l'ASR ne lâchent pas le morceau.

Mme I. Jerbia tient à rassurer les membres de ce Conseil qui ne siègent pas à Sécurité Riviera. Le groupe de Vevey en a fait écho auprès de l'intercommunal et continuera à suivre ce dossier tant que ce sentiment d'insécurité existera et qu'ils estimeront qu'il faut agir et rester vigilant. Elle peut ainsi rassurer M. N. Bonjour.

M. M. Danaï tient juste à mettre le doigt sur un point qui n'a pas été abordé dans la réponse. En 2016 la Confédération a forcé le peuple, le couteau sous la gorge à accepter la loi sur l'enseignement, sous prétexte que la liberté fondamentale des Suisses serait mise en péril. Donc, pour rappel, il s'agit de 54 pages de loi dont l'article le dit clairement, augmenter la sécurité de la population suisse. Quatre années plus tard, il est constaté que le gouvernement a non seulement changé une liberté fondamentale, celle de la vie privée, au nom de la sécurité mais en plus permis de ne rien faire avec ses moyens de surveillance. Preuve irréfutable de cette arnaque que l'on constate que des Suisses sont surveillés. Les cantons et les communes étant également une instance du gouvernement ont à juste titre les moyens d'agir mais l'exemple de Vevey le démontre, complicité et perversion à travers une action. On ne le remarque peut-être pas mais ceux en charge nous rient au nez.

M. J.-M. Roduit dit que ce qui s'y passe dans le quartier de la gare, au passage St-Antoine et à la rue des Moulins est pour lui inacceptable. Il suffit de passer une heure et ainsi voir ce qui ci passe et vous vous poserez beaucoup de questions. Les dealers qui se trouvent dans ces zones jouent avec la Police. La Police reconnaît elle-même cet état de fait. La question est simple, la Municipalité a-t-elle vraiment la volonté de stopper ce trafic à ciel ouvert.

M. C. Bussy aimerait s'offusquer des propos de M. M. Danaï qui étaient un peu nébuleux mais tout de même. Il fait référence à la loi sur le renseignement et tient à rappeler qu'au niveau fédéral cette loi existe pour permettre au service de renseignements de la Confédération d'agir dans les cas d'espionnage et de terrorisme. Il nous fait là, dans une récupération politique assez honteuse, un amalgame entre la situation d'insécurité réelle à Vevey et du terrorisme. C'est affligeant.

M. M. Danaï dit que ces propos visaient avant tout la sécurité des Suisses. Il n'y a pas de subterfuge ni de manœuvre politique. C'est écrit noir sur blanc sur la première page.

M. J.-M. Roduit se demande comment faut-il interpréter la non-réponse de la Municipalité. D'autres villes ont réussi à supprimer ces zones de deal à ciel ouvert. Il rappelle que la Poste, le passage St-Antoine et la rue des Moulins sont des zones très fréquentées par les jeunes veveysans et quand ils passent dans ces rues et qu'ils voient les dealers jouer avec la Police, il se demande quel message on veut délivrer à ces jeunes. Alors, il réitère sa question, à savoir : Est-ce que la commune de Vevey a vraiment la volonté de supprimer ces zones de deal à ciel ouvert.

M. Y. Luccarini invite à lire la réponse de la Municipalité, puisque la question trouve sa réponse dans le texte. Il dit que l'on peut ne pas croire que la Police n'a pas intensifié sa présence dans la zone. Il ajoute qu'il a reçu un ordre général de police pour une remise à jour de l'opération PACIFICO dans laquelle il ne peut évidemment pas donner les détails ici en public parce que ce serait donner les horaires des patrouilles et qu'ainsi ce serait contre-productif de faire cela aujourd'hui. Il affirme que la présence policière dans ce secteur a été renforcée. Et, ce que la Municipalité propose pour éviter justement, puisque c'était aussi un des sujets de l'interpellation de déplacer ce problème ailleurs ou dans une autre ville. C'est d'adopter des stratégies qui ont été faites dans d'autres villes, c'est-à-dire de former un groupe pluridisciplinaire pour réfléchir, en terme d'aménagement de l'espace urbain, en terme de lutte contre les addictions ou de lutte contre la précarité, sur les moyens à faire avec des acteurs qui sont présents dans ces disciplines, évidemment avec les acteurs politiques également, avec les CFF, puisque nous sommes aussi, en partie, sur un territoire fédéral dans lequel nous n'avons pas la main. Alors oui, la Municipalité prend cette problématique au sérieux, d'une part par l'action d'ASR et nous rappelle qu'elle a une délégation de compétence et aussi en essayant de créer une solution pour ne pas reporter ce problème plus loin. Enfin, sur la question d'assurer la sécurité ici et cela a été dit dans cette réponse. Il n'y a pas d'agression ou de gens qui ont été touché dans leur intégrité physique. Il reconnaît qu'il y a un sentiment d'insécurité mais la sécurité telle que vous le dites n'a pas été mise en péril dans cette zone. Il n'y a pas d'agression tous les jours, des gens qui sont poussés sur les voies ou forcé à faire je ne sais quoi. Ce n'est pas du tout cela qui se passe. Il y a effectivement du trafic de produits stupéfiants mais cette question de la sécurité des gens qui seraient mis en danger dans leur sécurité personnelle, cela n'existe pas.

M. J.-M. Roduit rappelle que cette zone était au début à l'av. du Général Guisan. Et, si on lit la réponse de la communication aux habitants et aux commerçant de cette avenue se sont plaints et la Police a fait le nécessaire. Depuis ces dealers se sont déplacés dans le quartier de la gare, au passage St-Antoine et à la rue des Moulins. Cela signifie que l'on a déplacé le problème d'une zone dans une autre. Il pense que le groupe pluridisciplinaire ne servira à rien, tant qu'il n'y aura pas une volonté de la Municipalité de supprimer cette zone de deal à ciel ouvert dans la région de la gare. Il invite le municipal à passer dans le quartier. Il affirme que ces dealers sont entre 15 et 20 et qu'ils maîtrisent le territoire. Alors, il faut y aller à des heures différentes de la journée et discuter avec les patrouilles de police qui vont dans ce secteur.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

21 Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

a) Interpellation de M. G. Perfetta « Pour l'accueil des réfugié.e.s du camps de Moria »

M. G. Perfetta développe ce postulat signé également par 5 partis et 3 indépendants, dont le texte est joint au procès-verbal.

M. M. Agnant dit qu'il va essayer de donner quelques éléments de réponse pour un sujet qui est compliqué, complexe et qui nous dépasse. Il indique qu'à cette requête, il n'y a pas vraiment de réponse satisfaisante à donner même s'il comprend et partage l'émotion que ce drame, cette tragédie a pu susciter mais il est aussi de notre responsabilité de mettre tout cela en perspective. Et d'imaginer des solutions qui pourraient traiter le mal ou le problème à la racine. Lorsque de tels drames arrivent, il est très facile de réagir avec émotion car c'est ce qui le caractérise autrement nous ne sommes plus des humains. Mais, honnêtement, comment répondre à cela. Les villes qui se sont proposées pour donner quelques réponses ou fait des propositions d'accueillir c'est parce elles ont peut-être les infrastructures. Il faut peut-être analyser la réponse que l'on aura à donner à ce moment. Si l'on prend les questions, que l'on peut grouper, en disant est-ce que la Municipalité peut se proposer pour collaborer avec le canton et accueillir des réfugiés dans notre ville et combien. Il faut tout simplement savoir de quoi on parle. A ce propos, s'il s'agit de mineurs non accompagnés vous savez que les procédures qui sont en place aujourd'hui demandent que ce soit le canton qui les loge dans des foyers pour mineur non accompagné et ce, avec un encadrement. S'il s'agit de requérants d'asile majeurs, la ville de Vevey ou bien vous les conseillers communaux doivent se poser la question où les loger. Vevey n'a pas de structure d'accueil. Un majeur passera de toute façon par les structures de l'EVAM. Donc, il n'y a de l'avis de notre service et peut-être d'autre membre de la Municipalité pourront compléter, pas de réponse satisfaisante pour le moment. La seule chose que l'on pourrait dire c'est de faire une lettre d'intention mais cela reste à ce niveau-là car, il reste la question des moyens, quelques soit, quelque action que l'on mène, il faut des moyens. Que ce soit en personnel, en matière de finances et en logistique c'est-à-dire des locaux disponibles. Alors, si un groupe parmi vous, je vois qu'il y a un consensus au sein du Conseil qui voudrait esquisser avec la Municipalité un projet pour faire cet accueil, nous sommes tout à fait ouverts à cette démarche. Mais, tout simplement, il faut venir avec et les moyens et la bonne volonté des uns et des autres pour trouver des solutions viables. La question nous dépasse parce que ce n'est pas seulement sur un coup qu'il faut réagir, il faut penser la question de façon plus globale. Pour quelle raison nous en sommes arrivés là, d'avoir des gens déplacés. C'est la première question qui faut se poser. D'avoir un jour crée des complications dans des régions entières de cette planète, en espérant qu'il n'y aurait pas de conséquence, pas de répercussion. A un certain moment, tous les continents ont eu à avoir des gens qui se déplacent pour chercher un mieux-être ou bien juste pour se protéger. Alors, maintenant, comment faire. Est-ce que nous allons réagir à chaque fait divers qui arrive à ce niveau ou bien on va vraiment avoir une politique beaucoup plus responsable, en matière de personnes déplacées que ce soit pour des raisons économiques, pour des raisons de guerre ou encore des raisons climatiques. C'est ce qui nous pend au nez, des réfugiés climatiques. Comment allons-nous faire. Alors c'est peut-être l'occasion et il se dit être très content que cette interpellation a été déposée mais il faut que la réflexion soit beaucoup plus globale, plus approfondie que juste pour répondre à une urgence. Il comprend bien l'urgence mais on ne peut pas répondre de façon satisfaisante à cette histoire à ce stade, aujourd'hui, parce que son service n'a ni les personnes, ni les moyens financiers, ni les locaux disponibles pour accueillir.

Mme I. Jerbia se dit extrêmement choquée de ce qu'elle vient d'entendre à l'instant. Alors, croire que l'on est devant ce Conseil communal pour résoudre la guerre dans le monde, là n'est pas la question. Que M. le municipal utilise les termes de faits divers pour parler de catastrophe humanitaire. Elle se dit affligée d'entendre cela et dit qu'il s'agit peut-être d'un tic de langage mais utiliser le mot truc pour parler de cette interpellation sur un sujet aussi grave que celui-là. Alors, oui, il y a un consensus pour demander à la Municipalité d'agir. Elle rappelle que le groupe socialiste avait, en 2015, déjà interpellé la Municipalité pour cette même malheureuse thématique qui est dramatique. On ne devrait pas avoir à aborder ce genre de sujet. En 2017, le même groupe socialiste est revenu à la charge parce qu'il n'était pas satisfait de la réponse de l'époque et aujourd'hui, on entend une belle phrase, de belles pensées, mais ce que les interpellateurs veulent maintenant ce sont des actes. Que notre ville

puisse venir en aide à des gens qui sont en souffrance, des gens qui ne se sont pas levés un matin en disant : tiens-je ne sais pas ce que je vais faire de ma vie je vais partir voir si ailleurs si l'herbe est plus verte. C'est loin d'être le cas et elle pense que depuis 2015, au moment où le parti socialiste a interpellé la Municipalité, il y avait moyen de commencer à réfléchir pour trouver des solutions à cette problématique parce qu'encore une fois on ne va pas résoudre la guerre dans le monde. Alors, elle demande personnellement, malgré que votre service soit débordé, malgré que vous disiez que vous n'avez pas de personnel, que vous réfléchissez clairement à nous faire une proposition pour trouver une solution pour accueillir des gens dans notre commune parce qu'elle pense que c'est le moins que l'on puisse faire.

M. M. Bertholet s'associe pleinement aux propos qui viennent d'être tenus par sa préopinante. Il trouve effectivement que la réponse de M. le municipal manque de hauteur, pour le moins. Il se demande comment cela se fait qu'une telle interpellation a été reçue de manière positive à Aigle, à Yverdon, à Lausanne, à Delémont, à Moutier. C'est vraiment un mouvement assez général qui s'inscrit dans un contexte où l'ONU a demandé aussi qu'il y ait de la solidarité qui se fasse au niveau européen et dans un contexte politique où la Suisse ne fait pas son travail, tout au moins de leur point de vue, par rapport à ce drame qui se déroule encore à Moria. En conséquence, il invite la Municipalité à prendre ses responsabilités dans ce domaine.

Mme la Syndique comprend et rejoint les intervenants dans ce qu'ils disent. Elle ajoute que la Municipalité vient de prendre connaissance de cette interpellation et que par conséquent elle n'a pas été discutée en Municipalité. De ce fait, elle propose une réponse écrite.

M. M. Agnant pense que toutes ces demandes partent d'un bon sentiment mais, pour satisfaire celles-ci, il faut des moyens en personnel, financiers et logistiques. La balle est donc dans le camp du Conseil communal. La DASLIG est aujourd'hui au bord de l'implosion. Depuis quatre ans est thématiqué le problème de sous-effectif souligné par la commission de gestion, dans son rapport de cette année. Mais, d'aucun s'obstine à vouloir détruire ce service en le privant du personnel nécessaire. Tous les collaborateurs sont en surcharge de travail, au bord du burn-out. Ce qui implique des arrêts maladie, absences et report du travail sur d'autres. Nous entretenons un cercle vicieux. Il ne suffit pas de vouloir, il faut aussi pouvoir. Il redit que si le Conseil communal veut avoir une réponse qui aille dans le sens d'un oui de la part de la Municipalité, s'agissant de la DASLIG, il faudra esquisser avec ce service la possibilité d'un accueil à Vevey. A savoir, la mise à disposition de moyens que ce soit, en personnel, locaux ainsi que les moyens financiers.

M. G. Perfetta reconnaît une transmission tardive de cette interpellation. Néanmoins, il espère que dans la réponse écrite il sera confirmé qu'une lettre a été envoyée. Donc une réponse forte de la Municipalité est tout à fait possible et cela très rapidement. Il admet que les propos de M. M. Agnant manquent de hauteur mais reconnaît son honnêteté. Car, il est difficile et l'on ne s'en rend pas forcément compte de la difficulté d'accueillir des gens. Cela s'est bien vu qu'avec une seule personne de pouvoir rester en Suisse, M. Sangar à qui on a refusé toute aide. Donc, on voit bien que cela est difficile, mais au moins cette réponse est honnête. Il revient sur la première question et espère que dans la réponse écrite la Municipalité pourra confirmer qu'elle a écrit à la Confédération.

M. M. Agnant croit l'avoir déjà dit que si c'est pour écrire une lettre d'intention auprès de la Confédération il n'y a aucun problème mais maintenant quelle suite donner. Comme l'a rappelé M. G. Perfetta, il y avait une personne qui était intégrée, qui avait un travail, qui rendait service, pour lequel près de 10'000 signatures ainsi qu'une lettre de la Municipalité de Vevey a été envoyée au Conseil d'Etat. Malgré tout, rien. Et là, vous nous dites tout simplement de faire venir les gens. Il dit comprendre la souffrance, la douleur de ces personnes, mais il demande comment va-t-on pouvoir le faire à Vevey. Il ne sait pas. Peut-être que Lausanne a d'autres moyens. Qu'avons-nous dans notre ville comme structure. Lorsque l'on veut acheter un bâtiment, il y a pas mal de gens qui se mettent en quatre pour empêcher cela et on se dit maintenant chercher des locaux. On est en pénurie, même les gens qui sont dans la ville n'arrivent pas à se loger alors dites-lui comment il va trouver ce bâtiment vide.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

b) Motion de M. C. Bussy « Pour regarder la précarité en face »

M. C. Bussy développe cette motion, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au procès-verbal.

M. A. Gonthier indique que c'est une motion vaste. Ce qui est dommage c'est qu'elle n'a pas été envoyée aux groupes un tout petit peu avant pour que l'on puisse éventuellement en discuter, l'évaluer, plus profondément. Deuxièmement, ce n'est pas une motion. Chaque requête demande à la Municipalité, voilà tout est dit, c'est un postulat. Cela étant, on s'approche des débats budgétaires de la Commission de finances. Il pense qu'une série de ces demandes pourrait trouver la traduction immédiate et concrète avec un débat très rapide et une sanction

non moins rapide, d'ici cette fin d'année, dans les discussions budgétaires. Alors que le passage par le postulat ou la motion, la Municipalité a une année pour répondre, il faut le rappeler. Donc, non refusable mais pour l'effet, il a les plus grands doutes.

M. C. Bussy s'étonne qu'un aussi vieux briscard du Conseil communal connaisse aussi mal le règlement mais comme il s'attendait à ce genre de remarque, il l'a évidemment consulté avant d'écrire sa motion. Au cas où, il invite Mme la Présidente de bien vouloir relire les articles concernés. Il rappelle que la motion peut permettre de demander deux choses à la Municipalité, la première est d'entreprendre une étude sur l'objet défini. Les points 1 et 2 de cette motion demande de définir les mesures de soutien nécessaire et de définir les besoins en communication. Il pense donc que cela peut entrer dans le cadre d'une étude sur un point défini et le point 3 fait référence à la deuxième possibilité d'une motion qui est celle de demander à la Municipalité de faire un projet de décision. Ce point 3 conseille effectivement de proposer au Conseil communal de décider d'allouer les moyens nécessaires, ce qui est bien un projet de décision de la compétence du Conseil communal. Donc, il pense que la forme de la motion est tout à fait adaptée et correspond à la fois à la loi et à notre règlement du Conseil communal. Pour quelle raison n'avoir pas écrit différemment cette motion pour qu'elle soit un postulat. Simplement parce que nous sommes en octobre et que si des mesures doivent être prises, elles doivent l'être maintenant. Donc, il ne s'agit pas d'écrire un rapport pour ensuite éventuellement prendre des mesures mais bien de demander à la Municipalité directement d'entreprendre les actions nécessaires et de définir ces moyens pour ainsi que faire des études, pour demander les moyens indispensables à ce Conseil. Donc, il estime que devant l'urgence de la situation, nous ne pouvons pas attendre de faire un postulat. Que la motion correspond bien à l'objet qu'il veut faire passer et que le texte correspond bien à la forme d'une motion.

Mme la Présidente confirme qu'elle est arrivée aux mêmes conclusions que le motionnaire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, c'est à la majorité (quelques abstentions) que le Conseil communal souhaite renvoyer ce texte à la Municipalité.

c) Interpellation de M. P. Bertschy « Provisoire ou définitif, ou en est-on »

M. P. Bertschy développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au procès-verbal. Il précise qu'il demande une réponse écrite, avec des chiffres précis.

M. J. Christen dit qu'il est évident que la Municipalité va donner une réponse écrite à cette interpellation mais pour éviter de nous faire languir trop longtemps, il peut nous confirmer que le projet de parking Gare Centre, derrière la gare est toujours d'actualité et pense qu'il serait judicieux que soit également transmis ce soir l'interpellation de M. B. Schobinger qui porte sur la même thématique. Afin de pouvoir en faire une réponse commune à ces deux textes qui sont très proches et complémentaires.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation. Et, dans le sens de ce qui vient d'être avancé, Mme la Présidente propose à M. B. Schobinger de venir lire le texte de son interpellation.

d) Interpellation de M. B. Schobinger « Réaménagement de la place du Marché et compensation des places de stationnement voiture »

M. B. Schobinger développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au procès-verbal. Il précise qu'il demande également une réponse écrite

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité à ces deux textes

La Présidente indique qu'il reste quatre dépôts qui seront traités à la prochaine séance.

22 Questions et propositions

M. P. Butty dit qu'il a deux petites choses à signaler. Tout d'abord, il espère que lors de nos prochaines séances dans cette salle, la sonorisation sera un peu meilleure parce que personnellement, ce soir il a eu beaucoup de mal à comprendre certaines personnes. Deuxièmement, avec tous les dépôts allant dans le sens de la féminisation que le PS a fait ce soir, il signale que, dès demain, le président du groupe sera une présidente, en la personne de Mme Caroline Gigon.

M. A. Stuby dit que son intervention sera un tout petit peu particulière. Le règlement de notre Conseil ne prévoit

pas de prendre la parole au moment d'un dépôt d'un préavis et écrire une interpellation génère beaucoup de papier de la part de l'administration pour y répondre. Il aimerait revenir à l'initiative de la Municipalité avec le projet de bon d'achat et l'opération BienWenue dans laquelle on nous demande notamment d'accorder CHF 25'000.— pour un site internet pour procéder à la vente de ce système. Il soutient absolument la démarche des Bons BienWenue mais se questionne quand même sérieusement sur la nécessité d'accorder CHF 25'00.-- suppléments, alors que ce Conseil a donné à la Municipalité, le 11 octobre 2018, la somme de CHF 350'000.- pour faire une rénovation de notre site internet au complet, qui devait être une vitrine internet moderne et attractive pour le printemps 2019. Madame, messieurs, vous avez entre les mains des moyens disponibles pour développer un site internet. Vous nous avez dit qu'il y aurait un shop pour les vignes dont un module coûterait environs CHF 40'000.--. Il pense que vendre des cartons de bouteilles n'est pas très différent que vendre des carnets de bons et trouve que la Municipalité devrait sérieusement se dépêcher et se bouger dans ce domaine et anticiper l'usage de ce futur site pour ce programme. Il se permet d'intervenir maintenant car la commission se réunit le 26 octobre et qu'il est prévu que ce projet commence en début décembre et que les décisions de ce Conseil seront à fin novembre. Et, l'on risque de nous dire qu'il n'y aura pas le temps pour faire autrement.

M. Y. Luccarini a bien compris la colère de M. A. Stuby. C'est d'ailleurs des discussions qui ont eu lieu à la commission des finances. Il se dit étonné que ces discussions soient rapportées ici car elles sont soumises aujourd'hui au secret de fonction et d'ailleurs cette discussion comme le préavis vient d'être déposé, elle pourra être menée lors de la commission à laquelle il a loisir d'y siéger. Cela ne sera pas le cas puisque le groupe des Vert a nommé quelqu'un d'autre. Il se dit vraiment étonné que le débat ait lieu avant le débat.

M. M. Bertholet désire donner une information, au sujet de son voisin M. Sangar qui nettoyait les cliniques et les hôpitaux pour notre sécurité. Le Grand conseil a refusé la pétition qu'il lui a été transmise. Et, comme il a dit qu'il quitterait la Suisse en cas de refus, sachez qu'il a quitté notre pays. Ils se sont faits beaucoup de soucis pendant quelques semaines et depuis de bonnes nouvelles sont arrivées. Il va bien.

Mme C. Gigon parle d'un coup de colère. En effet, en juin dernier, elle a déposé une interpellation demandant ce qui avait été fait par rapport aux mesures de protection, en relation avec le COVID, par rapport aux écoles. Elle précise que l'enseignant de sa fille a monté une protection en plexiglass de ses propres soins pour pouvoir continuer à travailler en proximité avec ses élèves. Pendant l'été, il a récolté des petites fioles de désinfectant dont le contenu est payé par ses soins, pour les déposer sur chaque pupitre de sa classe au collège du Clos, alors que la loi avec les établissements scolaires le stipule. Et puis, du collège de la Veveyse elle a reçu deux courriers de la direction des écoles primaires qui disaient que les parents devaient absolument rester en dehors du préau, ce qui n'est pas possible, vu qu'il y a un tout petit trottoir pour surveiller les tous petits enfants qui ont entre 4 et 8 ans et que l'on aime bien regarder partir avec leur enseignant et que l'on ne peut pas tous tenir sur un trottoir de 1m sur 20 m. Alors que nous sommes quelques dizaines à regarder nos petits partir. Vraiment, j'encourage la municipalité et le service en question à prendre des mesures. Hier, en Suisse, 1'000 cas ont été annoncés, 50 hospitalisations à Genève et les services de santé de ce canton sont au bord de la saturation. Si l'on continue comme cela on aura vraiment d'énormes soucis et je pense que tout le monde doit mettre la main à la pâte.

M. J.-M. Roduit avait déposé une interpellation qui ne sera certainement plus d'actualité le mois prochain, alors, il se permet de poser la question suivante. Depuis la rentrée scolaire 2020, les communautés étrangères n'ont pas accès à leurs salles de classe habituelles, à cause du COVID 19. Cela met ces communautés vraiment dans une situation intenable parce que malgré la bonne volonté elles n'arrivent pas à trouver des locaux pour donner les cours de langue à leurs enfants. La Municipalité ne serait-elle pas en mesure d'agir très rapidement, afin de rétablir la situation ?

M. Y. Luccarini remercie l'intervenant pour cette question qu'il lui a déjà posé par courriel. Il y a eu des échanges à ce sujet et si dans un premier temps il a répondu qu'il allait remonter cette question à ses services puisqu'il ignorait ce problème. Dans un deuxième temps, pensant que cela n'allait pas assez vite, M. J.-M. Roduit a demandé où cela en était. Il lui a été répondu comme le prévoit le règlement d'application cantonal de mise à disposition de tiers des locaux scolaires on devait le faire en concertation avec la direction des établissements, ce qui a été fait et nous avons été dans une attente de réponse. Cette réponse aujourd'hui est arrivée et les cours pourront reprendre à la rentrée, après les vacances d'octobre.

Mme I. Jerbia se permet de revenir sur le fait qu'avec sa camarade Mme C. Gigon, elles avaient déposé un postulat avec toute une série de mesures pour Vevey, où il était demandé certaines aides à apporter à la population, aux commerçants etc... Entre autres pour des masques que la commune distribue à la population qui est au bénéfice d'aides des assurances, des RI etc... Une première réponse comme quoi cela était trop complexe et compliqué est arrivée. Un autre courriel est arrivé près de 3 semaines après et disait qu'une suite sera donnée et merci d'avoir posé la question et entre deux, le canton a mis à disposition ces masques. Comme quoi, cela est possible. En revanche, il y avait d'autres demandes qui étaient en ligne de mire, entre autres qu'il y ait des aides

qui soit apportées à Caritas et à d'autres institutions qui avaient été citées. Elle voudrait savoir si, aujourd'hui, même que cela reste un postulat et que cela prend du temps à répondre, elle pense pouvoir donner réponse, dans tous les cas en partie, des demandes du postulat car c'est maintenant que les personnes en ont vraiment besoin. Et, à l'époque, elle avait fortement insisté de manière assez lourde auprès du président pour qu'elle puisse déposer ce postulat, afin qu'il y ait un vrai retour pour la population. Donc, j'aimerais savoir si la Municipalité pense prendre au cas par cas les demandes, afin que la population puisse bénéficier de ces avantages.

M. P. Molliat dit que dans deux semaines, du 22 au 25 octobre se tiendra le VIFF (Vevey International Film Festival). Le festival humoristique de Vevey où tous les conseillers communaux sont cordialement invités à venir rire un bon coup. On en a besoin ces temps-ci et il profite de remercier ce Conseil qui avait voté un crédit pour le VIFF qui se porte bien et qui du coup vous attend dans deux semaines.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 23h.20.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sophie Métraux
Présidente

Jacques Zaugg
Secrétaire suppléant

Annexes : ment.



Vevey, le 15 juin 2020

Postulat : Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes

Monsieur le Président,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

En ces temps de post-confinement, les foyers sujets à des tensions violentes peuvent voir augmenter l'emprise des auteur-e-s de violences et l'isolement des victimes. Il en résulte un terreau fertile pour des situations de violence domestique explosives dont les femmes sont les premières victimes (85% des cas en 2018). En outre, le COVID-19 joue contre la décision difficile de quitter son foyer, que ce soit pour des raisons économiques ou sanitaires. De plus, une femme sur trois présente un risque de tomber dans la pauvreté en raison de sa faible autonomie économique.

Pourtant, et alors que le risque de violence domestique a augmenté en raison des mesures de lutte contre le coronavirus, le bulletin d'ASR ne mentionne aucune hausse significative des signalements auprès de la police. Les spécialistes craignent que les victimes ne se manifestent pas ou ne se soient pas manifestées en raison des restrictions à leur liberté de mouvement et nous rejoignons ces craintes. En effet, les différents retours entendus des instituts spécialisés mentionnent plutôt une augmentation des prises en charge. Pour remédier à cette situation, nous demandons à la Municipalité d'étudier les différents points suivants :

- Une action d'affichage rappelant où trouver de l'aide afin de garantir que les victimes de violence domestique puissent rapidement se faire aider si les tensions à la maison dégénèrent en agressions ou en violences mais également de sensibiliser la population à cette problématique ;
- La mise à disposition de logements d'urgence et de logements-relais à Vevey, d'autant plus indispensables qu'il en manque cruellement, en concertation notamment avec les associations d'aide aux victimes et le centre d'accueil MalleyPrairie;
- Une augmentation de la subvention annuelle allouée aux associations actives dans la prise en charge de personnes victimes de violence domestique ;
- La création d'un Observatoire veveysan, ou de la Riviera, des violences faites aux femmes en charge de suivre et d'évaluer annuellement les violences domestiques et sexistes dans une approche structurelle et genrée, particulièrement pour mieux anticiper les mesures à prendre en cas de pandémie ;
- D'instaurer une formation spécifique sur le traitement des violences domestiques pour tous les professionnels confrontés à ces situations (personnel communal, du social ou de la police) ;
- L'ouverture de nouveaux points d'écoute et d'orientation, par exemple à l'administration communale, dans les pharmacies, etc. pour favoriser les voies d'accès à l'aide des victimes de violences domestiques ;
- Le recensement des offres disponibles sur le travail d'écoute, d'orientation et de suivi des associations afin d'évaluer les ressources manquantes ;
- La mise en place d'une enquête auprès de la population pour évaluer les situations de violences que connaissent les femmes* en temps de COVID-19.

Au nom du groupe socialiste,
Julien Rilliet



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 08 octobre 2020

Postulat : une vision inclusive de Vevey.

Madame la Présidente,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

L'espace public a été réalisé par des hommes pour des hommes. La marche des femmes comme outil efficace pour mettre en évidence les besoins des femmes afin d'aménager et de réaménager l'espace public à l'image des femmes, tout autant qu'il l'est pour les hommes n'est pas une priorité, nous l'avons appris il y a peu.

Ce Conseil Communal a fait un premier pas en acceptant la prise en considération du postulat de notre ancienne collègue Madame Milena Buckel co-écrit avec le Collectif de la Grève Féministe de la Riviera « [Les veveysannes à côté de la plaque](#) ». Il propose en effet de nommer au féminin des lieux de Vevey ou de leur donner le nom et d'honorer ainsi une personnalité féminine.

Le groupe socialiste estime que nous ne devons pas nous arrêter en si bon chemin! Les projets d'urbanisation se multiplient, les femmes doivent être consultées. Et pas seulement parce qu'elles portent des sacs de courses ou qu'elles se déplacent avec des poussettes ou des chaises roulantes, comme nous l'a dit notre municipal en charge de l'urbanisme suite à ce qu'il a nommé un « sondage » en juin dernier.

La parité se fait attendre dans les institutions politiques telles que ce conseil et à la municipalité, mais aussi aux postes-clefs de l'administration. Dans notre ville, comme ailleurs, les décideurs sont encore trop rarement des décideuses.

Les violences domestiques, dont sont victimes majoritairement les femmes, ne sont pas relevés dans les bulletins mensuels d'ASR, alors qu'ils nous renseignent des problèmes survenus dans les communes de manière descriptive, tout comme ils listent les types de malaises justifiant l'engagement des ambulances.

La vie professionnelle et la vie privée sont toujours plus difficiles à concilier pour les mères que pour les pères. Pendant le confinement, des études montrent que plus de ¾ des parents qui géraient l'école à la maison étaient des femmes. On ne pense pas que les citoyennes et citoyens de Vevey aient fait exception.

A Vevey justement, la carte de la déchetterie donnée aux couples mariés est au nom de Monsieur. Tout comme les courriers de la direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports concernant l'accueil de jour des enfants.

Lors du dernier conseil, un de nos collègues s'est insurgé des insultes reçues par sa fille et une de ses amies dans la rue. Le harcèlement de rue met à mal les femmes les plus jeunes, impactant leur comportement social de manière irrémédiable et il n'en est jamais fait mention ici.

Le groupe socialiste comprend que ce changement de paradigme, exigeant que « notre société ne fonctionne plus selon la vision patriarcale de nos ancêtres » demande du temps. Mais des décisions politiques doivent être prises, afin d'accompagner les changements sociétaux de manière positive et constructive.

Dans un premier temps, notre postulat porte sur la prise en compte de la vision féminine de notre ville, de nos institutions et des services à la population : les Veveysannes sont en attente de considération, de propositions et de changements.

Convaincu-e-s que toute réflexion et tout changement doivent être faits en consultation avec les personnes concernées, nous demandons à la Municipalité de constituer un groupe de travail, de préférence avant la fin 2020 et le démarrage de certains projets majeurs, afin d'y apporter le regard et les besoins des femmes de Vevey.

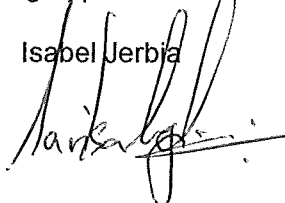
En conclusion, sur la base de l'art. 92, alinéa 3, du Règlement du Conseil, le groupe socialiste demande à la Municipalité :

- 1) **De créer, réunir et présider un groupe de travail chargé d'étudier les problématiques rencontrées par les femmes afin de trouver des solutions, durables et concertées à travers leur vision ;**
- 2) **De veiller à ce que ce groupe réunisse des représentantes de toute la vie veveysanne : population féminine, commerçantes et cheffes d'entreprises, associations et Conseillères communales ;**
- 3) **De veiller à ce que ce groupe de travail se réunisse dans les plus brefs délais et produise un rapport comprenant des recommandations ; et que ce dernier soit porté à l'ordre du jour du Conseil communal d'avril 2021 ;**
- 4) **De pérenniser ce groupe de travail en créant une Commission permanente dédiée à la vision inclusive de Vevey par des femmes qui soit reconnue comme une instance officielle de discussion sur la thématique avec les acteurs de la vie veveysanne.**

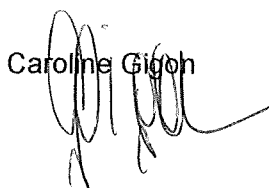
Le Groupe Socialiste vous demande de soutenir ce postulat et de le transmettre directement à la Municipalité pour traitement. Nous nous réjouissons de prendre connaissance des recommandations qui seront émises et de l'amélioration de la cause féminine dans notre Ville de Vevey.

Au nom du groupe socialiste

Isabel Jerbia



Caroline Gigon



Parti Socialiste Veveysan	Dominique Kambale	Vevey Libre	Marcia Ciana	Les Vert·e·s Vevey	Andreas Foster	Décroissance Alternatives (da.)
PDC Vevey	Randolph Hunziker	Marie-Pilar Gonzales Moya				

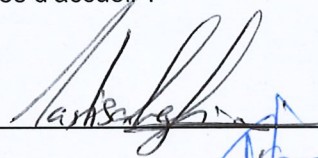
Interpellation sur l'accueil des réfugié·e·s du camp de Moria

Début septembre, plusieurs incendies ont ravagé le camp de Moria sur l'île de Lesbos en Grèce. Ce camp accueille plus de 12'000 personnes, soit près de quatre fois sa capacité d'accueil, dont 2'200 femmes et 4'000 enfants. Avant même ces incendies, le haut-commissariat aux réfugié·e·s de l'ONU dénonçait des « conditions d'existence abjectes » et mettait en garde contre ce qu'il considérait comme une poudrière. Malheureusement, le temps lui a donné raison. Face à ce drame humanitaire qui se joue aux portes de l'Europe, la Grèce a appelé à l'aide. Cet appel a été entendu en Suisse où de nombreux·ses citoyennes et citoyens, ainsi que des responsables politiques, sont convaincu·e·s depuis longtemps que les crises humanitaires nécessitent un engagement plus important pour l'accueil de réfugié·e·s, et estiment que la Suisse peut et doit faire plus. De nombreuses villes se sont dites prêtes à accueillir des mineur·e·s ou des familles. Ce bel élan de solidarité concerne aussi bien des grandes villes (Zürich, Genève, Lausanne) que des villes de taille plus modeste comme Neuchâtel, Moutier ou Delémont. Il transcende d'ailleurs les clivages politiques : à Neuchâtel, c'est une coalition du centre-droit et de la gauche qui a porté le sujet devant le Conseil général qui a soutenu à la quasi-unanimité un texte demandant d'accueillir une cinquantaine de réfugié·e·s. La décision quant au nombre de réfugié·e·s qui pourra être accueilli par la Suisse est de compétence fédérale, mais il peut être précieux, pour notre gouvernement, de savoir que, sur le terrain, des collectivités publiques sont prêtes à s'engager pour l'accueil des victimes de ce drame humanitaire.

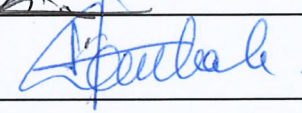
Dès lors, nous posons la question suivante à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle disposée à s'engager face à la situation d'urgence humanitaire qui a lieu actuellement en rejoignant l'Appel des Villes Suisses, et à écrire à la Confédération pour lui faire part de sa disponibilité à accueillir des victimes, notamment des familles et des mineur·e·s non-accompagné·e·s, du drame humanitaire que l'incendie de Moria représente ?
2. La Municipalité compte-elle se proposer pour collaborer avec le Canton et accueillir des réfugié·e·s dans notre ville ?
3. Et si oui combien et dans quelles structures d'accueil ?

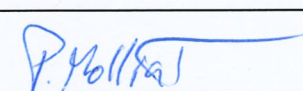
Isabel Jerbia pour le Parti Socialiste Veveysan



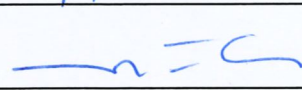
Dominique Kambale (indépendant)



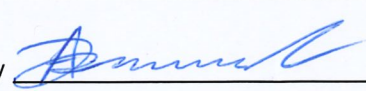
Pascal Molliat pour Vevey Libre



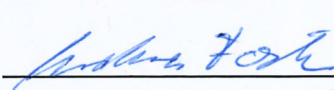
Marcia Ciana (indépendante)



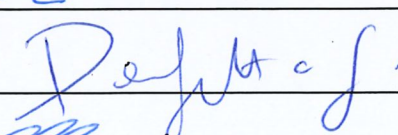
Antoine Dormond pour Les Vert·e·s de Vevey



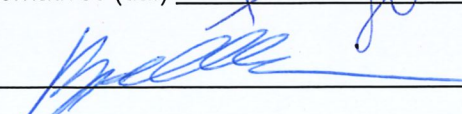
Andreas Foster (indépendant)



Gilles Perfetta pour Décroissance Alternatives (da.)



Martino Rizzello pour le PDC Vevey



Randolph Hunziker (indépendant)

Marie-Pilar Moya Gonzalez (indépendante)





Motion – Précarité, faire face à l'urgence et anticiper avec détermination !

Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,
Cher·e·s collègues,

Nous avons été informés par la communication C16/2020 du 28 septembre 2020 d'une évolution préoccupante de la précarité dans notre Ville, en lien avec la crise – les crises – que nous traversons.

Je rappellerais ici brièvement quelques points saillants de cette communication.

Tout d'abord, il paraît important de relever qu'une augmentation importante des besoins est apparue, et avant tout pour des besoins de première nécessité tel que le simple accès à un repas (les besoins ont tout simplement doublé) ou à des denrées alimentaires non périssables, ainsi qu'à des prestations d'hygiène de base.

Il s'agit là de la manifestation d'une très grande détresse.

Il faut aussi relever que l'augmentation de ces besoins concerne non seulement les bénéficiaires connus des aides cantonales et communales, mais aussi de nouveaux publics, nouvellement victime d'une précarité extrême, souvent en lien avec une perte de revenu complète et imprévisible. Il est cité notamment l'exemple des familles monoparentales faisant face à des difficultés multiples et à une perte d'un emploi souvent précaire.

Pour ces nouveaux bénéficiaires, les besoins sont aussi de nature administrative ou d'orientation, notamment pour les aiguiller au sein d'un filet social complexe, aux multiples intervenants.

Dans ce contexte, les partenaires sociaux existants¹ sont fortement mis sous pression, non seulement par l'augmentation des besoins, et donc des ressources nécessaires, mais aussi au vu des limites imposées par les restrictions sanitaires, par exemple en lien avec des locaux trop exigus ou du personnel lui-même vulnérable ou insuffisant.

Malheureusement, l'hiver arrivant, la COVID étant toujours là, l'économie étant toujours touchée et les restrictions sanitaires n'allant pas en s'assouplissant, il est à craindre que les demandes ne baissent pas. Il y a fort à parier, notamment, que les besoins d'hébergement d'urgence explosent et

¹ Citons notamment l'Etape, le Coup de Pouce à Clarens, la Permanence Accueil et le Hublot, Caritas Vaud, la fondation AACTS, les cartons du Coeur Riviera, l'Armée du Salut, l'Aumônerie de rue catholique et protestante, Re'Log ou autres

qu'il y ait une nécessité absolue pour certains de pouvoir bénéficier d'un repas chaud et d'une protection contre les intempéries.

Devant l'urgence à trouver des solutions pour faire face à ce constat alarmant, nous demandons à la Municipalité de :

1. Définir les mesures de soutien nécessaires, en collaboration avec les partenaires sociaux, afin que ces derniers puissent faire face aux besoins croissants, y compris dans le contexte de l'hiver et des restrictions sanitaires.

Il y a lieu de considérer autant les mesures financières que les prestations en nature, notamment les mesures logistiques, de locaux ou encore de soutiens en personnel.

2. Définir les besoins en communication, information et formation nécessaires pour que les bénéficiaires puissent trouver le plus facilement possible l'aide dont ils ont besoins auprès de la commune et que celle-ci puisse jouer au mieux son rôle de relai et d'orientation.

Il y a lieu de considérer par exemple les informations sur le site internet, les informations aux partenaires et relais potentiels sur les mesures prises, mais aussi les besoins éventuels de formation du personnel communal pouvant se retrouver face à ces populations (p. ex. guichet d'information).

3. Proposer le cas échéant au Conseil Communal de décider d'allouer les moyens nécessaires pour prendre ces mesures et répondre aux besoins identifiés.
4. Communiquer, régulièrement et le plus rapidement possible, sur les besoins identifiés et les mesures prises afin de garantir une aide adéquate aux populations précarisées durant cet hiver.

Les démarches prévues en collaboration avec les partenaires sociaux pour identifier les besoins pourraient très rapidement faire l'objet d'une première communication. Il conviendrait ensuite d'informer régulièrement sur les besoins identifiés ainsi que sur les mesures prises mais aussi sur leur évolution et leur adaptation. Un concept global de soutien à la précarité dans le contexte du COVID pourrait faire l'objet d'une communication de synthèse.

Pour le groupe socialiste



Cédric Bussy

Places de parking automobile : Provisoire ou définitif, où en est-on ?

Depuis le début de la législature, chacune et chacun a pu constater de nombreux mouvements dans la gestion des places de parking automobile sur le territoire de notre commune. Entre les suppressions provisoires, les suppressions définitives, les mises à l'enquête en cours et celles à venir, il serait judicieux de connaître précisément l'étendue de ces mouvements et de savoir quelles rues sont concernées.

Au nom du groupe PLR.Vevey, je pose les questions suivantes à notre municipalité :

1. Combien et dans quelles rues avez-vous supprimé des places de parcs provisoirement depuis le début de la législature ?
2. Combien et dans quelles rues avez-vous supprimé des places de parcs définitivement depuis le début de la législature ?
3. Combien et dans quelles rues prévoyez-vous la suppression de places de parcs provisoirement ou définitivement jusqu'à la fin de la législature ?
4. Combien et dans quelles rues avez-vous créé des places de parcs provisoirement ou définitivement depuis le début de la législature ?
5. Quel est le montant estimé des pertes de recettes pour notre commune ?
6. Où en est l'étude du parking souterrain prévu derrière la gare ? d'ailleurs est-il toujours d'actualité...
7. Où en est l'étude du parking souterrain prévu à Entre-deux-Villes ? d'ailleurs est-il toujours d'actualité...

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy



Pour les Verts-Libéraux
Danielle Rusterholz



Réaménagement de la Place de Marché et compensation des places de stationnement voiture

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le projet de réaménagement de la Place du Marché est actuellement à l'enquête. Il fait la part belle à la mobilité douce, à la végétation ainsi qu'aux diverses terrasses. De surcroît, la Municipalité a décidé de fermer le quai Perdonnet à la circulation afin de limiter les conflits entre usagers et permettre l'animation de ce secteur. Cependant, ces beaux et intéressants aménagements se font au détriment des places de stationnement.

Pour rappel, 200 places étaient initialement prévues sur la Place du Marché et 250 places dans le parking derrière la gare. Aujourd'hui, seules 150 places subsisteraient sur la Place du Marché. De plus, 18 places au minimum sont supprimées sur le quai Perdonnet et le parking derrière la gare ne semble pas prêt de se réaliser si l'on en croit les rumeurs.

C'est pourquoi, le groupe UDC pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité compte-t-elle compenser les places de stationnement supprimées entre le projet et la mise à l'enquête de la Place du Marché (68 places) ? Si oui, où ?
2. La Municipalité compte-t-elle poursuivre le projet et la réalisation du parking derrière la gare ? Si oui, dans quels délais ? Si non, a-t-elle un plan B comme l'agrandissement du parking Vielle-Ville sous la route cantonale ou la réalisation d'un parking à l'Avenue de Blonay ?
3. Comme l'Avenue Paul-Ceresole va être mis en sens monodirectionnel montant, la Municipalité étudie-t-elle la possibilité de mettre des places en épi dans cette rue pour compenser une partie des places supprimées ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Bastien Schobinger